

**ORDRE DU JOUR SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 11 MAI 2021**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2021
- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2021

I – Rapports

1. MA3 – 03 – Approbation du compte administratif 2020.
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
2. MA3 – 04 – Affectation des résultats 2020. Répartition de l'excédent de clôture de l'exercice 2020.
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
3. MA3 – 05 – Création d'une commission extramunicipale : Conseil consultatif économique d'arrondissement CCEA.
RAPPORTEUR : N. PLANCHON
4. MA3 – 06 – Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 3^e
RAPPORTEUR : M. MAIRE
5. 2378 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)
RAPPORTEUR : M. MAIRE
6. 2369 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)
RAPPORTEUR : M. MAIRE
7. 2356 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement
RAPPORTEUR : M. MAIRE
8. 2215 - Lyon 3^e - Approbation de l'avenant n° 1 à l'offre de concours conclue entre la Ville de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu soldant l'opération de dépollution et démolition de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu - EI 03047
RAPPORTEUR : M. MAIRE
9. 2112 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1^{re} phase
RAPPORTEUR : M. MAIRE
10. 2336 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Lancement de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 – Autorisation de signature de conventions
RAPPORTEUR : S. LATAIX

11. 2335 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL
RAPPORTEUR : S. LATAIX
12. 2101 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 519 198,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements PLS situés 1, place Louise à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
13. 2041 - Lyon 3^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis au 259-261 rue Paul-Bert - EI 03321 - au profit de l'association LAHSO, pour le CHRS La Charade
RAPPORTEUR : S. LATAIX
14. 2228 - Attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 € au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Lancement de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau » (Subvention au CCAS) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001
RAPPORTEUR : V. BUBOIS BERTRAND
15. 2304 - Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros
RAPPORTEUR : N. PLANCHON
16. 2303 - Lancement de l'opération n° 60PREEMP « Prémption de fonds de commerce et de droit au bail » et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014
RAPPORTEUR : N. PLANCHON
17. 2271 - Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002
RAPPORTEUR : M. GUERIN
18. 2268 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions
RAPPORTEUR : M. GUERIN
19. 2267 - Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Attribution d'une subvention de 27 820 € - Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF
RAPPORTEUR : M. GUERIN
20. 2257 - Lancement de l'opération 60005009 « Numérisation des actes d'État Civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
21. 2193 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
22. 2183 - Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15 600 € au titre du Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions
RAPPORTEUR : P. RECAMIER

23. 2156 - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
24. 2155 - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros
RAPPORTEUR : P. PETIOT V. DUBOIS BERTRAND
25. 2154 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 26 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2021
RAPPORTEUR : A. BARIOZ PLANCHE
26. 2153 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon
RAPPORTEUR : A. BARIOZ PLANCHE
27. 2162 - Restructuration et extension du groupe scolaire Léon Jouhaux - 34 rue Léon Jouhaux Lyon 3^e - Opération n° 03005531 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Roux Cabrero entreprise générale de bâtiment
RAPPORTEUR : M-L. FALL-GUERIN
28. 2152 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros
RAPPORTEUR : I. PRIN
29. 2151 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros
RAPPORTEUR : H. PATOURAUX
30. 2147 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros
RAPPORTEUR : D. CLERC
31. 2146 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros
RAPPORTEUR : N. MAHMOUDI
32. 2145 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros
RAPPORTEUR : N. MAHMOUDI
33. 2144 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 euros
RAPPORTEUR : T. ROCHE

34. 2130 - Attribution d'un soutien exceptionnel à l'association Lyon Glace Patinage - Lyon 3^e - Approbation d'une convention d'application financière
RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN
35. 2110 - Lancement de l'opération n° 60026003 « Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026 » à Lyon 6^e, 3^e et 7^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013
RAPPORTEURE : M. SANCHEZ
36. Question n°1 : Espace public genré
RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 11 MAI 2021

SAISINE DU : 30 AVRIL 2021

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 14 MAI 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 05 MAI 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement
de Lyon

SECRÉTAIRE : Mme Margot SANCHEZ, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de
Lyon

Présents : Véronique DUBOIS BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, David CLERC, Philomène RECAMIER, Margot SANCHEZ, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ-PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Bertrand MAES, Stéphanie LEGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Béatrice DE MONTILLE, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Monique GUERIN, Carole BURILLON, Thierry RICARD, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Philippe PETIOT, Steven VASSELIN, Julie NUBLAT-FAURE, Georges KEPENEKIAN.

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Steven VASSELIN, Julie NUBLAT-FAURE, Georges KEPENEKIAN, donnent pouvoir à Michaël MAIRE, Bertrand MAES, Isabelle PRIN, Catherine PANASSIER pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 35 (31 + 4 pouvoirs)

- **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

V. DUBOIS BERTRAND : « Mesdames, Messieurs, il est 18 h 31, je vous propose de démarrer cette séance. Nous sommes désormais tous rodés au fonctionnement par visioconférence, je rappelle néanmoins qu'il vous faut lever la main bleue pour demander la parole. Si vraiment vous ne la trouvez pas, ce qui est possible, selon comme vous êtes connecté, vous pouvez le signaler dans le chat. Vous avez toujours la possibilité de prendre la parole, bien sûr. Je réprécise également qu'il vous est octroyé 30 secondes pour procéder au vote via l'outil QuizzBox. Avant de démarrer notre conseil, je voudrais rappeler à chacun et chacune qu'en tant qu'élus, il est de notre devoir obligatoire de participer aux scrutins électoraux. Concernant les scrutins du 20 et 27 juin prochain, j'attends encore des nouvelles de certains d'entre vous et je vous remercie de fournir une excuse valable et sincère en cas de défection.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, la séance est ouverte. »

- **Désignation** d'un secrétaire de séance.

V. DUBOIS BERTRAND : « En application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner la benjamine de notre assemblée, Madame Margot SANCHEZ. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Madame Margot SANCHEZ est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, Madame SANCHEZ va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et 28 juin 2020. »

- **Appel nominal**

Madame Margot SANCHEZ procède à l'appel.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes. »

- **Approbation des procès-verbaux**

V. DUBOIS BERTRAND : « Les PV des séances du 12 janvier, 16 février et 09 mars 2021 vous ont été transmis en même temps que les rapports de ce jour. Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? Non, je vous remercie. Je mets donc ces procès-verbaux de séance au vote. Nous allons les voter date par date. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021**

V. DUBOIS BERTRAND : « Donc, le procès-verbal du 12 janvier, le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. »

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2021**

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au vote du procès-verbal de la séance du 16 février. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Tout le monde a voté, donc le vote est clos. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, de même que le précédent. »

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2021**

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets au vote le procès-verbal de la séance du 09 mars. Le vote est ouvert pour 30 secondes. Tout le monde ayant voté, nous allons clore le vote. Le procès-verbal est également adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Je vous propose de passer au vote des rapports. Je vous signale à ce sujet qu'il vous a été envoyé ce jour, équivalent à un dépôt sur table, la question portée au prochain conseil municipal et qui sera notre dernier point de l'ordre du jour. Le premier rapport est un rapport de la mairie d'arrondissement, c'est le 03, c'est : Approbation du compte administratif 2020.

Les deux premiers rapports doivent être présentés, débattus et votés en l'absence de la maire du 3^e, je vais donc quitter la salle et je laisse donc Monsieur Michaël MAIRE qui va prendre la présidence de l'assemblée. Emmanuel VIVIEN vous présentera ensuite les deux prochains rapports avant de les soumettre au débat puis au vote. Je vous laisse. »

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons donc passer à l'étude de l'approbation des comptes administratifs 2020. Monsieur Emmanuel VIVIEN, vous en êtes rapporteur, je vous laisse la parole. »

I – Rapports

1. **MA3 – 03 – Approbation du compte administratif 2020.**
2. **MA3 – 04 – Affectation des résultats 2020. Répartition de l'excédent de clôture de l'exercice 2020.**

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci, Monsieur Maire. Donc, ils feront l'objet de deux votes séparés, mais je vais présenter les deux rapports concernant le compte administratif 2020 et l'affectation du résultat 2020. Le compte administratif 2020 reflète les dépenses et recettes réelles de l'année. Ce que l'on peut noter au regard du budget de fonctionnement, c'est une baisse de 10 % en grande partie due à l'effet Covid sur ce compte administratif. Ces diminutions concernent principalement les dépenses liées aux crèches avec une baisse de 18 % au regard de l'année précédente. Et bien entendu, comme partout au niveau de l'événementiel, les dépenses ont diminué de 50 % en 2020. Au niveau des crèches, ce sont les dépenses alimentaires qui sont en baisse. Par ailleurs, il y a deux postes de dépense en augmentation. D'une part, les fluides avec une augmentation de 17 % dont nous n'avons pas encore à cette date les éléments détaillés pour le détail des facturations. Néanmoins, une partie de cette augmentation est due à un report de facturation de 2019 et par ailleurs, les dépenses de maintenance sont également en augmentation. En effet, le fait que beaucoup d'établissements publics n'aient pu accueillir du public, en raison du Covid, a permis par contre de procéder à un certain nombre d'opérations de maintenance. Voici pour les grandes lignes. Pour mémoire, les chiffres, la consommation passe de 834 000 euros à 753 000 euros entre l'année 2019 et l'année 2020. Je signalais une baisse des dépenses alimentaires, qui est le deuxième poste de dépense après les fluides, qui passaient de 178 000 euros à 108 000 euros. Dans l'autre sens, nous avons une légère diminution de l'excédent net de la mairie en 2019 : - 19 000 euros. Et par contre, en 2020, il est reparti à la hausse, cet excédent, pour un excédent de 53 000 euros. Au regard du fonctionnement, pour la projection 2021, et donc, la répartition de l'excédent, la proposition d'affectation du résultat est de 50 000 euros sur le compte 60, qui est le compte des fournitures et qui est le compte sur lequel sont imputées des dépenses liées aux crèches. 50 000 euros sur le compte 61 (prestations et services), le compte sur lequel sont imputées les dépenses de réparation et manutention. Et enfin, le compte 62 pour 117 518,96 euros, compte sur lequel s'imputent notamment les manifestations.

Voilà pour la présentation du compte administratif et de la répartition affectation du résultat tel qu'il est proposé. S'il y a des questions ? »

M. MAIRE : « Très bien, merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ou des questions ? S'il n'y a pas de remarque ni de question, je vais soumettre au vote le premier rapport, donc l'approbation du compte administratif 2020. »

Monsieur Maire met le rapport aux voix.

M. MAIRE : « J'ouvre le vote pour 30 secondes. »

M. SOUVIGNET : « Je peux voter à main levée ? »

M. MAIRE : « Oui, Madame SOUVIGNET, on a bien noté votre vote. Je vais vous énoncer les possibilités et je vais vous demander, soit de vous identifier, soit de lever la main. Ça vous va ? »

M. SOUVIGNET : « Oui. »

M. MAIRE : « Alors, souhaitez-vous voter pour ? »

M. SOUVIGNET : « Pour. »

M. MAIRE : « Pour, d'accord. Évitions les autres propositions. Donc, Madame SOUVIGNET, nous notons votre vote « pour ». Merci. Le vote est clos. Concernant l'approbation du compte administratif, le rapport est validé. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V. DUBOIS BERTRAND ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote en sa qualité de Maire Adopté à la majorité

Abstention des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (C. PANASSIER + pouvoir G. KEPENEKIAN, G. CORAZZOL)

M. MAIRE : « Madame la Maire va pouvoir reprendre la présidence de séance, puisqu'elle est autorisée à participer au vote de l'affectation du résultat 2020, répartition de l'excédent de clôture. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous laissons donc la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. Il l'a déjà présenté ? Je vous prie de m'excuser, je n'étais pas là, j'ai raté un épisode. Nous mettons donc le rapport au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (C. PANASSIER + pouvoir G. KEPENEKIAN, G. CORAZZOL)

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport de la mairie du 3^e, numéro 5 - Création d'une commission extramunicipale : Conseil consultatif économique d'arrondissement. Je laisse la parole à Nicolas PLANCHON. »

3. MA3 – 05 – Création d'une commission extramunicipale : Conseil consultatif économique d'arrondissement CCEA.

RAPPORTEUR : N. PLANCHON

N. PLANCHON : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, parmi l'interminable défilé des rapports du conseil municipal, 31 à venir, soumis à notre sagacité consultative comme le veulent les limites de la loi PML dont nous allons, j'imagine, abondamment discuter ce soir, il en est certain, et c'est heureux, qu'ils ne dépendent que du périmètre et des prérogatives d'arrondissement. C'est le cas avec le présent rapport qui propose à votre approbation la création du Conseil consultatif économique d'arrondissement, dit CCEA, autrement dit un conseil consultatif au sens de l'article 2143-2 du CGCT, Code général des collectivités territoriales, ou encore une commission extramunicipale d'arrondissement au sens de l'article 24 de notre règlement intérieur. Son principe, en dépit du règlement qui s'y adosse nécessairement moins lumineux que l'intention qu'il porte, en est simple. Il s'agit de proposer une instance de dialogue continu, inclusif, contributif, dédiée à la question de l'économie locale qui réunisse les différents acteurs intervenant sur ce champ de manière directe ou indirecte sur tout ou partie de l'arrondissement. Vous me direz avec raison et la main sur le CGCT que l'arrondissement n'a pas compétence en matière d'économie ou de commerce hors celle de donner un avis « périmétré » aux autorisations de terrasse. Strictement, c'est évidemment vrai. Et pourtant, l'arrondissement a aussi sur ce chapitre comme sur d'autres, en réalité, le poids et la voie qu'il veut bien prendre et qu'on lui accorde en retour. Lorsque nous œuvrons auprès de la Métropole, comme auprès des ABF pour que le projet de la promenade Moncey, section Varlin/Servient soit retravaillé en tenant davantage compte des spécificités des CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants), ce qui fera partie des sujets traités en CCEA ;

lorsque nous travaillons avec l'Hôtel de Ville et la mairie du 7, au périmètre de sauvegarde du commerce du secteur Péri qui fait partie d'une autre des délibérations que je porterai ; lorsque nous plaidons pour que le CCEA soit déployé dans tous les arrondissements volontaires qui se traduira, grâce au soutien à la volonté de Camille AUGÉY, adjointe à l'emploi et à l'économie durable, dans les mois à venir chez nos mairies voisines, l'arrondissement pèse. Le 3^e pèse. Mais il ne pèse qu'à la mesure de sa capacité de produire des points de vue étayés qui s'appuient sur la conjugaison d'expertises multiples porteuses d'intérêt général et qui répondent aux objectifs stratégiques de la Ville en matière d'emploi et d'économie durable comme aux particularités du territoire au sein duquel il s'applique. Entendez : l'arrondissement. C'est donc aussi à cette fin de prise de poids collective, de cette capacité collégiale de contribution éclairée que le CCEA, outillé par les services de la Ville et singulièrement ceux de la DECA, est évidemment ouvert à toutes les bonnes volontés, dès lors qu'elles représentent une voix collective : associations de commerçants et d'artisans, groupements d'entrepreneurs, chambres consulaires, réseaux d'entreprises ou encore élus d'opposition. Parce que l'économie est une affaire trop dense pour la penser tout seul. Cela veut dire en parallèle : relever le défi de davantage de structuration du tissu économique local pour être représenté. Et nous l'y encouragerons à périphérie du CCEA comme en son sein. L'objectif est enfin de rendre possible, partagées nos ambitions en matière d'emploi et d'économie durable. En particulier, permettre à tous les Lyonnais et Lyonnaises d'avoir accès à une offre de qualité couvrant l'ensemble des besoins du quotidien à proximité de son lieu de vie en créant un environnement favorable au commerce et en s'assurant de la diversité de l'offre. Cela veut dire de faire de la ville de Lyon un territoire zéro déchet, zéro gaspillage et sobre en consommation de ressource en accompagnant l'ensemble des commerçants dans la transition écologique et sociale, et en valorisant les structures qui s'y sont engagées. Cela veut dire : fédérer, innover, expérimenter pour construire une économie locale plus durable et plus solidaire en protégeant le commerce de proximité, valorisant les savoir-faire et produits locaux, ou encore l'excellence de l'artisanat. Ça veut dire enfin : assurer un égal accès à l'emploi pour toutes et tous. Cela signifie aussi que les sujets très concrets promettent d'être d'ores et déjà nombreux, parce que les projets, les problématiques le sont tout autant. Songez aux projets d'aménagement que j'évoquais comme ceux à venir, songez à la question des déchets commerciaux. Songez à la logistique urbaine et au défi de la livraison du dernier kilomètre. Songez à l'ambition partagée de préserver le commerce de proximité à partir d'une définition commune. Que ça soit sous la forme de saisine ou d'auto-saisine dans les conditions établies au règlement intérieur qui en fixe les modalités de fonctionnement. Alors, parce que le CCEA, de manière organique, fonctionnera en complémentarité avec les autres instances de concertation institutionnelle au premier rang desquels le conseil de quartier, le conseil citoyen ou le conseil de la vie associative locale, parce qu'il sera doté d'un tableau de bord de suivi des propositions et des contributions, parce qu'il donnera lieu à l'établissement d'un rapport annuel soumis à nos assemblées -en arrondissement comme en municipalité- ; Parce qu'il disposera d'un droit d'interpellation dans les conditions prévues au règlement intérieur, le CCEA ne constitue pas un énième dispositif « participatruc » ou une nouvelle usine à biogaz, mais un outil que nous pensons utile, sinon nécessaire, aux enjeux d'un projet économique de territoire fabriqué à partir du territoire. Notre projet vise, en somme, à rendre possible une démocratie économique plutôt qu'à faire l'économie de démocratie.

Autant d'éléments pour et par lesquels je vous demande d'approuver, Mesdames, Messieurs, la création du Conseil consultatif économique d'arrondissement et le règlement qui l'annexe et le subordonne. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets le rapport aux voix pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention d'un Élu Respirations avec Georges KEPENEKIAN (G. CORAZZOL)

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport numéro 6 de la mairie du 3^e sur la modification de l'inventaire des équipements de proximité. Les quatre rapports qui suivent vont nous être présentés par Monsieur Michaël MAIRE. Je vous laisse la parole. »

**4. MA3 – 06 – Modification de l'inventaire des équipements de proximité – Mairie du 3^e
RAPPORTEUR : M. MAIRE**

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Afin de faciliter nos échanges et nos débats, je vous informe que les quatre rapports qui vont suivre sont liés et concernent tous l'inventaire des équipements de proximité ainsi que les dispositions prises par la mairie centrale afin d'en déléguer la gestion à l'arrondissement. Je vais vous faire une petite présentation afin de bien resituer le contexte et de bien identifier ce sur quoi nous allons voter.

Donc, le premier rapport porte sur la modification de l'inventaire des équipements de proximité de l'arrondissement. Pour information, l'article 2511-16 définit les équipements de proximité comme « les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale ». Extrait du CGCT. Conformément à l'article L.2511-18, il est proposé par la présente délibération d'arrondissement de mettre à jour cet inventaire qui sera fixé par délibération concordante du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, et le cas échéant modifié dans les mêmes formes.

Le conseil d'arrondissement gère les équipements de proximité sous réserve de disposition des articles 2511-21. À cet effet, il approuve les contrats d'occupation du domaine public portant sur ces équipements à l'exclusion des équipements scolaires.

Madame la Maire vous propose d'intégrer dans l'inventaire des équipements de proximité du 3^e arrondissement les équipements de proximité suivants :

- Le logement de fonction vacant situé à la mairie du 3^e arrondissement ;
- L'espace extérieur de 380 m² de la crèche Rochaix 2, située Rue du Professeur Rochaix ;
- La cour de la crèche Rochaix 1, située Rue du Professeur Rochaix, bâtiment A ;
- Le local associatif du CCA Villette Paul-Bert, situé Rue Étienne Richerand ;
- Les vestiaires, le club-house, le stade et les plateaux du stade Marc Vivien Foé, situé Rue Jules Vernes ;
- Les terrains de tennis et les locaux, situés Rue Saint-Marc ;
- Le local associatif situé Rue Vendôme ;
- Et les locaux associatifs situés Rue du Dauphiné.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport du conseil d'arrondissement. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques ? Monsieur BALANDJIAN, vous souhaitez intervenir ? »

J. BALANDJIAN : « Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai l'immense plaisir de vous informer que le futur équipement sportif de la salle Saint-Marc sera un équipement transféré à l'arrondissement. Un équipement dont notre arrondissement a grandement besoin, pour le plus grand profit et plaisir des Lyonnais et des Lyonnaises. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Je mets donc ce rapport aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons donc au rapport 2378 - Inventaire des équipements de proximité transférés au Conseil d'arrondissement du 3^e. »

5. 2378 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Bien, merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Donc, suite à l'adoption du rapport d'arrondissement 03202106 portant sur la modification de l'inventaire des équipements de proximité, nous sommes à présent amenés à nous prononcer sur la concordance entre nos souhaits précédemment exprimés et l'inventaire proposé par le conseil municipal. Cette disposition est expliquée par l'article L.2511-18 du CGCT. L'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibération concordante du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, et le cas échéant modifié dans les mêmes formes. En cas de désaccord entre le conseil municipal et le conseil d'arrondissement sur l'inscription d'un équipement de proximité mentionné à l'article L.2511-16, le conseil municipal délibère.

En application de l'article L.2511-18 précité, si un désaccord est constitué entre l'inventaire des équipements de proximité approuvé par délibération du conseil d'arrondissement et l'inventaire des équipements de proximité approuvé par délibération du conseil municipal, il incombe au conseil municipal de délibérer définitivement sur l'inscription des équipements à l'inventaire.

Les listes fixées par le conseil d'arrondissement et le conseil municipal étant concordantes, je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets donc ce rapport 2378 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté à l'unanimité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Monsieur MAIRE, je vous laisse présenter le suivant. »

6. 2369 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, ce rapport portant sur l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au conseil d'arrondissement n'est à faire voter qu'en cas de discordance établie entre les listes d'arrondissement et municipales.

Le rapport 2378 ayant obtenu l'avis favorable du conseil d'arrondissement, je vous demande, Madame la Maire de bien vouloir retirer ce rapport de l'ordre du jour. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport 2369 est donc retiré de l'ordre du jour. »

RAPPORT RETIRÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2356, toujours sur l'inventaire des équipements de proximité. »

7. 2356 - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au Conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci. Mes chers collègues, en septembre 2020, l'exécutif municipal a souhaité intégrer pleinement les arrondissements à la gouvernance de la Ville en créant la conférence des maires d'arrondissement (CMA). Cette instance permet un dialogue régulier afin de construire une vision commune et de déployer l'action municipale au cœur des arrondissements. Notre projet de mandat est basé sur le souhait de répondre au mieux aux besoins de la population lyonnaise par l'action complémentaire et la subsidiarité de la mairie centrale et des mairies d'arrondissement afin de porter la transition écologique et la démocratie au plus près des habitants.

Faire le choix de la proximité, c'est identifier quels leviers doivent être confiés aux mairies d'arrondissement pour réaliser pleinement leurs missions de services publics au quotidien, tout en veillant à l'unité du projet municipal et à la réduction des inégalités.

Les transferts des équipements que nous venons d'ajouter à la liste précédemment votée sont un premier marqueur de cette volonté de travail avec les arrondissements. Cette première vague de transfert de la mandature permet de régulariser bon nombre de situations qui ne correspondaient pas à la loi PML exprimée dans le CGCT. Ils représentent un premier levier afin de soutenir la vie associative et sportive de notre arrondissement. En ce sens, je pense que les membres du précédent exécutif aujourd'hui présents dans le conseil d'arrondissement, apprécieront de voir se concrétiser ces transferts après les avoir longuement demandés.

En ce sens, mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques ? Non, aucune demande de prise de parole, je mets donc ce rapport 2356 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Madame MAHMOUDI, ça fait deux fois que vous ne votez pas, avez-vous un souci de vote ? »

N. MAHMOUDI : « Oui, tout à fait. Mais j'essaie de me reconnecter. »

V. DUBOIS BERTRAND : « On vous rappellera derrière pour que vous nous revalidiez vos prises de position sur ces rapports. »

N. MAHMOUDI : « Très bien. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport est donc adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport suivant. Rapport 2215 - Approbation de l'avenant n° 1 à l'offre de concours conclue entre la Ville de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu. Je laisse la parole à Monsieur Michaël MAIRE. »

8. 2215 - Lyon 3^e - Approbation de l'avenant n° 1 à l'offre de concours conclue entre la Ville de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu soldant l'opération de dépollution et démolition de l'édicule situé en rez-de-chaussée de la bibliothèque Part-Dieu - EI 03047

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Dans le cadre du réaménagement du quartier de la Part-Dieu porté par la société publique SPL Part-Dieu, le mail piéton existant le long de la Rue Servient est en cours de requalification. Il s'agit-là d'une délibération technique qui permettra le paiement du solde d'une opération lancée sous le précédent mandat et désormais achevée. À savoir : la suppression d'un édicule de 28 m² situé au rez-de-chaussée de la bibliothèque, communément appelé édicule Icare. Cette opération se soldera à hauteur de 159 454,12 euros toutes dépenses comprises. La SPL Lyon Part-Dieu ayant déjà effectué un premier versement de 38 336 euros, celle-ci devra payer la somme de 121 118,12 euros correspondant au solde de l'opération.

Au-delà de cette opération, je tiens à saluer le travail de réorientation effectué par nos collègues de la Métropole pour faire de la Part-Dieu un quartier plus agréable à vivre. Nous aurons, en effet, l'occasion en septembre 2021 de voter un corpus délibératif ici, en arrondissement, mais aussi à la Ville, ainsi qu'à la Métropole afin de prendre acte du nouveau projet Part-Dieu plus vert et moins dense qu'esquissé par l'ancien maire de Lyon. Il sera plus tourné vers les habitants et leur qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention et je vous remercie d'approuver ce rapport qui permettra de verser le solde de l'opération à son aménageur. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote du rapport 2215 est donc ouvert pour 30 secondes. Nous avons un petit souci d'affichage, mais le vote est clos. Ça revient, merci. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2112 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux. Je laisse de nouveau la parole à Monsieur Michaël MAIRE. »

9. 2112 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 1^{re} phase

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je poursuis avec le rapport 2112. Il concerne l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021, co-porté entre la Ville et la Métropole de Lyon. Ce rapport et les subventions de fonctionnement aux investissements à hauteur de 130 000 euros concernent 26 projets retenus, dont quatre structures sur notre arrondissement. Ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, aux établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur la ville, cet appel à projets 2021 vise à stimuler l'engagement de la société civile, en particulier de notre jeunesse devant les défis sociétaux du XXI^e siècle. Ces défis sont nombreux, tels que le climat, la santé avec notamment la qualité de l'air et l'alimentation, l'accès au droit, le respect du vivant et le retour de la nature en ville. Ou encore la relocalisation des productions et la pacification des rapports humains.

Cet appel à projets a pour objectif de contribuer aussi à l'émergence de dynamiques d'actions innovantes et concertées, et doit permettre une plus grande efficacité collective dans une structuration de l'accompagnement des porteurs de projets du territoire. Ceci en cohérence entre ici et les territoires partenaires, et donc notamment via des échanges réciproques solidaires et qui permettront le développement local des populations bénéficiaires. Pour le 3^e, sont donc concernées dans la thématique de l'internationalité :

- IREX Europe. Intégration de jeunes personnes migrantes sur de la production vidéo et radio et de l'éducation aux médias et à l'information dans le projet Europe Speak up! Media for Inclusion. Subvention de 10 000 euros.
- Plateforme de la jeune création franco-allemande. Du théâtre et sa diffusion par média dans le cadre de Magnifique Printemps qui réunit sur scène 40 langues maternelles différentes et des origines sociales et culturelles différentes. Subvention de 4 000 euros.

Dans la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale :

- Maison des solidarités locales et internationales de la rue Vendôme. Sensibilisation des citoyens Lyonnais à la solidarité internationale via un programme annuel coorganisé par la Ville et le festival des solidarités. Subvention de 10 000 euros.
- Solidarité Afrique. Développement d'une plateforme d'éducation à la solidarité et à l'écocitoyenneté, Solidaboost, pour des jeunes Lyonnais avec des actions sur la ressource de Solidarité Afrique, et également au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire pour favoriser l'engagement citoyen sur le développement durable et la solidarité. Subvention de 5 000 euros.

Je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour contribuer à cultiver, tout particulièrement chez notre jeunesse, l'esprit de solidarité et la richesse d'échanges interculturels dans notre arrondissement et vers les territoires partenaires. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur MAIRE. Y a-t-il des remarques ? Non, très bien, je mets donc le rapport 2112 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Tout le monde ayant voté, le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention d'un élu Lyon, la force du rassemblement (T. RICARD)

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2336 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social. Autorisation de signature de conventions. Je laisse la parole à Silvère LATAIX. »

10. 2336 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social
- Lancement de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »
– Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016
– Autorisation de signature de conventions

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Alors, conformément au plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon incluant le projet Production du logement social approuvé en mars dernier et à l'objectif d'un taux de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025, la Ville de Lyon s'est engagée à produire 2 000 logements sociaux par an sur la période 2020-2022. C'est dans cet objectif que ce rapport présente les conventions concernant 30 opérations d'acquisition-amélioration de constructions neuves ou en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) comptant 396 logements pour un montant de 1 613 095 euros dont 31 logements en plus, 34 en PLAI sur le 3^e arrondissement.

Alors, l'échéancier est réparti comme suit. Pour l'année 2021 : 483 929 euros. Pour l'année 2022 : 483 929 euros. Et pour les années 2023 et suivantes : 645 237 euros.

Ces aides contribuent à la réalisation de l'objectif de production de logements sociaux inscrits dans le programme d'action du plan local d'urbanisme approuvé par le conseil métropolitain du 13 mai 2019. Ces aides sont assorties de réservation de logements au profit de la Ville de Lyon, donc je vous invite bien sûr à approuver ce rapport et vous remercie de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques ? Madame TANDONNET ? »

G. TANDONNET : « Vous m'entendez ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui, tout à fait. »

G. TANDONNET : « Madame la Maire, chers collègues, quelques mots sur cette délibération relative à la participation de la Ville au logement social pour vous faire part de deux de nos préoccupations. La première concerne la mixité sociale. Comme certains voudraient le faire croire, nous ne sommes pas contre le logement social. Avec près de 70 % des personnes éligibles à un logement social, une telle conception serait absurde. Notre groupe est très attaché à l'importance de bien loger nos compatriotes et particulièrement les plus modestes. Nous sommes aussi très attachés à la mixité. En revanche, nous sommes pour une approche équilibrée de l'implantation de logements sociaux de façon à ne pas recréer de véritables ghettos comme cela a pu être fait par le passé. Malheureusement, comme vous le savez, la loi SRI donne un objectif de pourcentage de logements sociaux, mais ne permet pas vraiment une répartition fine. Même si l'objectif de 25 % imposé par la loi est apprécié globalement à Lyon, nous savons que le 3^e arrondissement est plutôt, entre guillemets, en retard sur le pourcentage des logements sociaux puisqu'il était de 18,05 % au 1^{er} janvier 2019. Mais cette situation ne doit pas nous empêcher de veiller à une répartition équilibrée des logements sociaux. En effet, cet objectif est allègrement dépassé dans certains quartiers du 3^e arrondissement. Je pense particulièrement aux quartiers Guillotière ou Lacassagne. Parmi les six adresses d'implantation que vous nous proposez aujourd'hui, la moitié se trouvent dans ces zones où le taux SRU était supérieur à 28 % au 1^{er} janvier 2019. Je parle notamment des rues Bara, Paul-Bert et la rue des Petites Sœurs.

Notre deuxième préoccupation concerne les modifications que vous souhaitez porter dans le cadre de la modification numéro 3 du PLUH. Nous avons appris à l'occasion de la réunion publique organisée par le 6^e arrondissement que vous souhaitiez modifier les règles des secteurs de mixité sociale. Pourquoi pas ? Mais nous pensons qu'il aurait été intéressant, vous qui sans cesse nous parlez de concertation et de démocratie participative, que vous joignez les actes aux paroles. Or, nous n'avons nullement vu de réunion publique organisée par la mairie du 3^e pour nous faire part de telles modifications. Que ça soit celles relatives au logement social ou celles relatives à l'orientation d'aménagement et de programmation du site de la clinique Trarieux.

Nous entendons notamment les inquiétudes des habitants de Montchat auprès desquels vous vous étiez engagés lors de votre campagne électorale. Quartier chargé d'histoire et doté d'une magnifique architecture. Ce quartier doit être préservé. Ses glycines centenaires et son charme ont été mis en lumière récemment au journal télé de TF1. Et là, nous avouons, comme ses habitants, notre incompréhension, car nous ne sommes pas à la zéro artificialisation de vos engagements de campagne.

Je vous remercie. Nous voterons pour cette délibération, bien sûr. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame TANDONNET. Monsieur MAIRE, je vous laisse répondre et je compléterai si besoin. »

M. MAIRE : « Oui. Merci, Madame TANDONNET de ces questions. Ça va me permettre d'éclaircir certaines choses. Alors, je vais principalement répondre sur la modification numéro 3 concernant le PLUH porté par la Métropole de Lyon et non pas le 3^e arrondissement. Pour cette concertation, il y a eu de nombreuses réunions publiques. Enfin, de nombreuses, au moins deux portées par la Métropole, auxquelles tous les élus ont été invités. Votre groupe est présent à la Métropole, donc vous avez certainement dû en entendre parler. La consultation est ouverte en ligne et chaque habitant de la métropole peut porter à connaissance des services et de la vice-présidente en charge de la modification toute information qu'il souhaite faire remonter. Donc, n'hésitez pas à faire remonter vos informations. Et c'est une première dans la métropole de Lyon puisque d'habitude, on ne consultait que lorsque la modification était réalisée et savoir si ça convenait ou pas aux habitants. Là, on inclut les habitants pour construire cette modification, ce qui est une première.

Concernant les logements sociaux, j'entends votre interrogation sur la loi SRU, vous le rappelez, et puis les identifications de rues sur lesquelles les logements sociaux sont prévus. Et puis ensuite, vous nous parlez de Montchat où les logements sociaux représentent environ 6 % des logements. Et vous nous parlez de la clinique Trarieux sur laquelle justement l'ancienne clinique va être rénovée à destination de logements sociaux. Il faut voir comment on articule votre souhait de voir plus de logements sociaux et en même temps ne pas modifier la destination d'un bâtiment ou modifier un lieu en particulier. Quant à la clinique Trarieux, vous n'êtes peut-être pas au courant, mais nous avons hérité du dossier. Un dossier qui a été signé, notamment en mairie du 3, avant notre prise de fonction. Et puis, je crois que nous sommes fortement engagés politiquement sur ce dossier, puisque nous avons quand même obtenu une très forte réduction de l'artificialisation du sol sur un domaine privé. Donc, je tiens ici à souligner l'action de Monsieur DOUCET, maire de Lyon, et de son adjoint à l'urbanisme, et puis à l'ensemble de l'équipe qui s'était mobilisée sur ce sujet-là.

Quant à la création de ghettos, je sais que c'est un terme qui est cher à Monsieur Gérard COLLOMB, et s'il est vrai que sa politique en a amené quelques-uns à la Duchère, par exemple, pour en citer qu'un quartier, je crois que l'on en est loin encore dans notre arrondissement. Je pense que nous avons encore un peu de travail à faire sur les logements sociaux, la répartition et le nombre de logements à faire.

Madame la Maire, je vous laisse reprendre pour compléter si vous le souhaitez. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Non, c'était juste pour assurer que votre souci de mixité social était bien partagé par l'équipe de la majorité. On me signale que Monsieur LATAIX souhaite parler aussi. Je vais juste rajouter une petite chose sur le dossier de la clinique Trarieux. Effectivement, nous n'avons pas obtenu zéro artificialisation, mais c'était un dossier qui était déjà bien engagé et que nous avons réussi à stopper et faire évoluer, et nous sommes arrivés à une réduction significative de l'artificialisation par la suppression d'un bâtiment. Et là, le permis de construire qui va être de nouveau déposé et bientôt signé amènera à une plus grande préservation des terres de la clinique. Il y aura très prochainement des communications dans ce sens.

Je laisse la parole à Monsieur LATAIX qui souhaitait s'exprimer. »

S. LATAIX : « Oui, merci, Madame la Maire. Oh, bah simplement pour répondre à Madame TANDONNET, pour revenir sur cette délibération, puisque c'est vrai que c'est une intervention assez large, mais j'aime bien recadrer les choses. On parle uniquement de cette autorisation, enfin, quoique, j'apprécie bien sûr en tant qu'habitant de Montchat que vous défendiez les glycines. Ce sont des choses auxquelles on tient beaucoup. J'habite dans ce quartier depuis des années, comme les collègues, d'ailleurs de cette majorité, nous habitons tous sur le 3^e arrondissement et nous avons à cœur de préserver la vie des habitants que nous sommes. Et simplement, par rapport aux chiffres que vous citez sur ces quartiers, que ça soit Guillotière ou autres, on est quasiment partout inférieur à 20 %, sauf si on prend les secteurs à plus de 36 %, j'aimerais quand même savoir quelle échelle vous aviez prise ? Parce qu'on n'a pas de plus de 36 % au niveau des SMS ou au niveau vraiment d'un immeuble ou quelque chose. Sur Guillotière, par contre, c'est vrai que mixité sociale, il y a cet effet, vous faites bien

de le signaler, cet effet de logements très sociaux et autres. Il faut savoir que ce ne sont pas des logements sociaux, mais des logements privés. Des logements privés, pour parler clairement, qui peuvent être utilisés par des marchands de sommeil et donc, ça, la mairie veille, bien sûr, à les supprimer. Et c'est un quartier où il y a relativement peu de logements sociaux, contrairement aux apparences. Donc, c'est simplement pour revenir sur ces chiffres, on est quasiment partout inférieur à 20 % et puis bon, puisque vous avez indiqué que vous allez voter cette délibération, j'en conclus que nous sommes d'accord et je n'irai pas plus loin ce soir. »

G. TANDONNET : « Je veux juste préciser que ce n'était pas 36, mais 28 %. Et je joindrai les chiffres que j'ai. Je pourrai vous les faire parvenir, si vous voulez. »

S. LATAIX : « Avec plaisir, on les étudiera avec les services de la Ville. Et c'est surtout l'échelle qui m'intéresse, que vous prenez. »

G. TANDONNET : « Bien sûr. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame SESSIECQ. »

M. SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Pour répréciser, la concertation pour la troisième modification du PLUH a bien eu lieu. Il y a eu énormément de travaux qui ont été faits en concertation avec les différents conseils de quartier, les cinq conseils de quartier qui constituent le 3^e arrondissement notamment. Et il y a eu des nombreux habitants du 3^e qui ont participé à la concertation en ligne organisée par la Métropole de Lyon jeudi dernier. Donc, c'est vraiment dommage que vous l'ayez loupée, mais en tout cas, ça a eu lieu. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Madame DE MONTILLE, je vous vois lever la main. »

B. DE MONTILLE : « Est-ce que ça serait possible d'être informé quand il y a des informations comme ça, des consultations ? Peut-être de pouvoir avoir l'information de la part de la mairie du 3 en tant qu' élu du 3^e arrondissement ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui, tout à fait. Il me semblait que l'information avait été envoyée, mais c'est peut-être une erreur de ma part. Madame PANASSIER également ? »

C. PANASSIER : « Bonjour à tous. Simplement, le calcul du logement social peut se faire par IRIS et effectivement, il peut dépasser 30 % sur certains secteurs du moment où l'on prend l'IRIS comme périmètre pour comptabiliser ces logements. Ensuite, effectivement, il y a une part importante du parc privé à vocation sociale sur la Guillotière. Il y a néanmoins sur ce secteur Moncey, quand même, pas mal de logements sociaux et nous nous étions battus pour cela puisque le logement privé prend énormément de valeur et que cette vocation sociale du parc privé qui permettait à beaucoup de familles modestes de rester en centre-ville disparaît peu à peu. Et heureusement qu'il y a du logement social qui a été réalisé ces derniers temps, y compris dans ce quartier-là !

Ensuite, j'entends beaucoup de choses. Je voulais demander quand vous avez évoqué le précédent maire de Lyon et le projet Part-Dieu de qui vous parliez ? Parce qu'il ne me semble pas m'être battue pour que ce projet Part-Dieu soit dense, pas vert, et vraiment pour que les habitants y soient malheureux. Je voulais juste avoir cette petite précision.

Et concernant effectivement le projet de la clinique, c'est un projet, effectivement privé, qui avait été déposé dans un premier temps dans sa globalité, contrairement au mode d'élaboration habituel. La clinique avait en effet demandé (ce qui est rare d'ailleurs, mais c'était un geste assez honorable de leur part) un projet à plusieurs promoteurs et avait retenu le projet qui lui semblait le plus intéressant. Non pas seulement financièrement, mais en termes d'insertion sur le site. Nous avons travaillé pendant 2 ans avec eux pour revoir le projet, notamment en termes de densification, etc. On était quand même un peu gênés, puisqu'il s'agissait non pas d'un promoteur qui vendait à un autre promoteur, mais de la Mutualité et l'argent de cette opération servait à financer le Médipôle et donc à améliorer ainsi l'offre de soin dans notre métropole. C'était aussi un élément à prendre en compte. Néanmoins, la Mutualité et Vinci avaient déjà commencé à revoir tout ce que l'on pouvait faire pour une meilleure intégration et une plus faible densité. C'est pour cela que nous avons limité les hauteurs et réparti les bâtiments d'une façon qui nous semblait assez équilibrée. Vous supprimez, je crois, le bâtiment du fond en revoquant un peu les hauteurs, ce n'est probablement pas celui-ci que j'aurais choisi de supprimer, mais bon, peu importe, c'est vous qui conduisez le projet. Mais, je ne peux pas laisser dire que c'était un projet de bétonisation puisqu'au contraire, l'idée était vraiment de s'insérer dans le parc,

de limiter la place de la voiture, notamment en surface pour que l'on ait vraiment une continuité visuelle du parc. J'avais même exigé qu'effectivement il y ait certes une vue, une continuité visuelle mais aussi une possibilité de faire une entrée du parc depuis le carrefour du bas. Donc, voilà, c'est un petit peu dur d'entendre des réflexions toutes faites sur ce qui s'est fait par le passé. Renseignez-vous. Appelez-moi, avant, je vous raconterai. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Non, mais, Madame PANASSIER, je suis désolée que vous le preniez ainsi. Nous n'avons pas parlé de bétonisation, on a parlé du fait que l'on s'était engagés à zéro artificialisation et c'est vrai que tous les projets immobiliers que l'on reçoit, on les regarde à l'image de... On souhaite préserver au maximum tout ce qui est de pleine terre verte sur Lyon, sur l'arrondissement. »

C. PANASSIER : « Alors, vous rajoutez des coefficients, mais les coefficients étaient déjà là. Nous protégeons les arbres, les espaces verts. Nous étions attentifs justement aux modes de construction dans l'examen du permis de construire. Donc, je ne peux pas dire que tout était parfait, bien sûr, et que tout était à la hauteur de nos espérances, mais en tout cas, c'est également dans ce champ-là que nous progressions et que nous avons réellement progressé les derniers mois du dernier mandat. Par exemple c'est pour ça, que j'ai demandé à ce que la LPO puisse travailler en toute indépendance sur le secteur Montchat et justement de Trarieux, du parc, et pas seulement, mais en incluant toutes les liaisons vertes sur Montchat et au-delà. Je pense que ce n'était pas dans une idée de favoriser le béton, mais bien effectivement de favoriser la biodiversité en ville. Voilà, simplement, c'est à une prudence dans les mots que je vous invite. Les petites vanes, moi, je n'aime pas ça. J'ai travaillé sur des projets, on n'a pas été parfaits, mais on ne peut pas avoir des reproches comme ça, faciles et systématiques, c'est assez pénible, je l'avoue. Voilà »

V. DUBOIS BERTRAND : « Alors, on ne vous a pas fait de reproches, on a juste dit... »

C. PANASSIER : « Nous n'avons pas travaillé pour que la Part Dieu soit un quartier invivable pour ses habitants, loin de là ! »

V. DUBOIS BERTRAND : « Alors, on ne vous a pas fait de reproches sur la bétonisation. On a juste dit que le projet de la clinique Trarieux, nous l'avons reçu tel qu'il était et nous avons essayé de le tendre vers le plus... on ne va pas dire « vertueux », mais plus vers ce que nous on souhaitait au niveau de la zéro artificialisation. C'était un projet en l'état qui était acceptable au niveau du PLUH, mais nous, nous avons demandé et Vinci et l'Adim a fait cet effort et nous avons travaillé avec eux et l'on est reconnaissants qu'ils aient accepté de faire ce travail. Mais moi, je n'ai jamais dit que c'était un projet... J'allais dire un « projet pourri », mais ce n'était pas un mauvais projet, mais ce n'était pas le projet qui correspondait à nos souhaits. Et concernant la Part-Dieu, c'est plus une vue de Monsieur Gérard COLLOMB qui avait plus envie de faire du quartier de la Part-Dieu un quartier tertiaire et un quartier très dense en immeubles et en tours, et c'est vrai que c'est quelque chose sur lequel nous, on est revenus. Je sais que vous, vous vous êtes battue pour que la Part-Dieu reste un quartier à vivre. Et pour y vivre depuis 18 ans et y avoir vécu sous votre mandat, je sais que vous avez énormément travaillé pour qu'il n'y ait pas trop de densification et que les espaces verts soient toujours présents. Je suis désolée que vous preniez nos propos toujours comme des attaques. On va essayer d'être attentif à nos propos et faire en sorte que vous ne les preniez... Enfin, voilà, que vous ne vous sentiez pas attaquée à chaque fois que nous exprimons nos positions. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ou je peux mettre le rapport au vote ? Très bien, je mets donc le rapport 2336 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2335 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL. Je laisse la parole à Monsieur Silvère LATAIX.

**11. 2335 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions avec la SACVL
RAPPORTEUR : S. LATAIX**

S. LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Donc, chers collègues, cette délibération est assez similaire à la précédente. J'espère qu'elle déchaînera moins de passion. C'est simplement du logement social. On va donc rester sur ce sujet. Comme je le disais tout à l'heure, la Ville de Lyon a l'obligation de favoriser la production de logements sociaux. Donc, au titre de l'article 55, effectivement, la loi SRU, complétée par la loi Duflot du 18 janvier 2013. Donc, actuellement, sur la ville, nous sommes au 1^{er} janvier à 21,74 et il faut que l'on puisse avoir un rééquilibrage territorial à l'échelle des arrondissements. Je rejoins tout à fait ce qui avait été dit précédemment par l'opposition, absolument, nous voulons de la mixité sociale, ni de ghettos de part ou d'autre. Donc, la Ville de Lyon a délibéré le 17 décembre 2020 en faveur d'un engagement volontariste qui vise à produire 2 000 logements sociaux par an. Donc, ce que je disais également précédemment sur la période 2020-2022. Donc, il y a pour cette délibération quatre opérations d'acquisition-amélioration de constructions neuves ou en VEFA qui comptent 55 logements. Donc, 55 logements, on est bien sur de l'échelle fine, on n'est pas là pour construire de grands-ensembles financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 20 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration, les PLAI. Donc, ces aides, bien sûr, contribuent à la réalisation de l'objectif de production de logements sociaux et je vous invite comme précédemment à bien vouloir approuver ce rapport et vous remercie de nouveau de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, très bien. Je mets le rapport 2335 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Madame BURILLON, rencontrez-vous un souci pour le vote ? »

C. BURILLON : « Oui, oui, ne vous inquiétez pas, je suis en train de voir avec Sébastien OPROS qui m'aide pour ça. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Très bien, merci beaucoup. Donc, le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2101 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts. Je laisse de nouveau la parole à Silvère LATAIX. »

12. 2101 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 519 198,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements PLS situés 1, place Louise à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Donc, chers collègues, nous sommes toujours sur le domaine du logement social. Ce rapport présente les emprunts de la SAHLM Batigère Rhône-Alpes destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements en PLS, situés Place Louise, au numéro 1.

C'est toujours dans le cadre de la politique de la ville en faveur de l'habitat que nous accordons des participations financières aux organismes HLM et autres associations habilités (les bailleurs sociaux dans leur ensemble), pour permettre le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ce rapport propose que la Ville de Lyon se porte garante de 15 % de la somme empruntée par Batigère, soit la somme de 1 519 198 euros. Cette aide est bien évidemment assortie de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon. Cette délibération, donc, rejoint, mais je le rappelle, les objectifs du PLUH et la volonté de la Ville de Lyon de créer du logement social.

Je vous invite, bien évidemment, à voter en faveur de cette convention qui permettra à la Ville de Lyon de se porter garante de cet emprunt, et je vous remercie de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques ? Non, je vous remercie. Je mets donc le rapport 2101 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Nous avons de nouveau un problème d'affichage sur le décompte des votes. Le vote est clos et le rapport est adopté. Je vous remercie. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2041 qui concerne une convention d'occupation temporaire à titre gracieux de locaux situés 259-261 rue Paul-Bert au profit de l'association LAHSO pour le CHRS La Charade. Et je vous laisse de nouveau la parole, Monsieur LATAIX. »

13. 2041 - Lyon 3^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit de locaux sis au 259-261 rue Paul-Bert - EI 03321 - au profit de l'association LAHSO, pour le CHRS La Charade

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Je vous remercie, Madame la Maire. Chers collègues. Donc, un très beau projet, l'association LAHSO assure la gestion du CHRS, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, La Charade qui a une très noble mission d'accueillir des femmes avec leurs enfants en difficulté sociale ou familles, de les héberger et surtout de les accompagner dans le cadre d'un suivi global et individualisé. Les actions conduites par LAHSO rejoignent les préoccupations de la Ville de Lyon en ce qui concerne les publics démunis et à ce titre, des aides financières sont octroyées à un ensemble d'associations et d'organismes engagés dans la lutte contre les exclusions sous toutes leurs formes.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal avait approuvé les termes d'une convention par laquelle la Ville de Lyon a mis à disposition de l'association à titre gratuit un ensemble de locaux communaux situés aux 259 et 261 rue Paul-Bert. La convention en cours arrivant à son terme, l'association LAHSO a sollicité la Ville de Lyon pour le renouvellement de la mise à disposition de cet immeuble afin, simplement, de poursuivre la gestion du CHRS La Charade, et bien évidemment, poursuivre le suivi social des personnes qui seront hébergées. Alors, la mise à disposition sera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

Je vous remercie de votre attention et vous prie, bien évidemment, de vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur LATAIX. Y a-t-il des remarques ? Non, donc je mets le rapport 2041 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons donc au rapport 228. »

14. 2228 - Attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 € au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire - Lancement de l'opération n° 03SEEPIC « Aménagement d'une épicerie sociale au pôle alimentaire Boileau » (Subvention au CCAS) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00001
RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 euros au CCAS de Lyon pour l'aménagement d'une épicerie sociale et solidaire – Aménagement d'une épicerie social au pôle alimentaire Boileau et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1. Je vais présenter ce rapport et je vous informe que Monsieur LATAIX ne participera pas au vote. Donc, l'accès à une alimentation de qualité est aujourd'hui un enjeu d'égalité pour lequel la Ville de Lyon s'est engagée, notamment via le projet Pôle alimentaire Boileau, épicerie sociale du plan d'équipement pluriannuel qui a été approuvé lors du dernier conseil municipal. L'accès de tous à des aliments sains, locaux, et abordables et la lutte

contre la précarité alimentaire font d'ailleurs partie des orientations retenues dans le cadre de l'élaboration du projet social du CCAS. C'est dans ce cadre qu'a lieu la relocalisation de l'épicerie sociale Le Panier des Gones. L'épicerie sociale et solidaire constitue l'un des trois piliers du pôle alimentaire du 27 rue Verlet Hanus en complément du restaurant social La Table des Gones et d'un espace extérieur végétalisé à disposition des bénéficiaires.

Le nouvel emplacement présente de nombreux avantages. Des locaux bien mieux agencés et mieux situés que les précédents. Surface de 200 m² de plain-pied, accessible en transport en commun dont le CCAS est propriétaire. Un passage en régie directe par le CCAS. Une proximité avec les publics cibles (personnes en difficulté financière suivies par les MDMS) et les publics solidaires. Au-delà de l'aspect sanitaire du projet, le CCAS de Lyon souhaite s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les publics vulnérables. Le pôle alimentaire sera ainsi un lieu d'expérimentation d'action collective : ateliers de transformation alimentaire, lutte anti-gaspillage, cuisine collective. Ces locaux doivent être réagencés, faire l'objet de travaux de rafraîchissement et d'amélioration énergétique.

Aussi, pour financer ces travaux, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 euros. Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ce rapport.

Y a-t-il des remarques ? Non, pas de remarque. Le rapport 2228 est donc mis au vote. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur S. LATAIX ne prend pas part au vote

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2304 - Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires. Je laisse la parole à Monsieur Nicolas PLANCHON. »

15. 2304 - Illuminations 2020 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 19 915 euros

RAPPORTEUR : N. PLANCHON

N. PLANCHON : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, chères Lyonnaises et Lyonnais qui assistez peut-être à ce conseil d'arrondissement derrière votre écran puisqu'il reste évidemment public en dépit de la situation. Dans sa volonté de soutien résolu, continu, concret, aux commerces de proximité et aux associations de commerçants, la Ville de Lyon via le conseil municipal et notre conseil d'arrondissement, fin 2020, a soutenu les initiatives d'illuminations destinées à animer, mettre en valeur les différents quartiers de la commune et de l'arrondissement l'hiver dernier. Cela s'est traduit également par l'adoption d'un principe général de réajustement du montant des subventions accordées dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées, plafonné à 20 000 euros par projet. Subvention versée en deux temps, donc, avec un montant complémentaire proposé via le présent rapport et calculé sur la base des factures acquittées par les associations. En l'espèce, cela représente à l'échelle de la Ville un montant complémentaire total de 19 915 euros et de 220 euros à l'échelle du 3^e arrondissement. Soit, enfin, pour l'association Villette Paul-Bert dont il est question, avec ce complément, une subvention totale de 4 265 euros pour 8 530 euros de dépenses pour la mise en place de décorations lumineuses que nous appelons dans les années à venir à éclairer notre commune avec autant de lux sans « e », mais à économiser davantage d'énergie.

C'est donc ce complément de soutien, cette fidélité à notre engagement initial que je vous demande de bien vouloir approuver, en approuvant le présent rapport et en vous remerciant pour ce respect à la parole donnée. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il des remarques ? Monsieur RICARD. »

T. RICARD : « Oui, Madame la Maire, chers collègues, nous allons profiter de cette délibération très intéressante au demeurant, pour exposer notre position en ce qui concerne le soutien à apporter aux commerçants de notre arrondissement. Comme vous le savez, ceux-ci vivent depuis plus d'une année

une période extrêmement difficile sur le plan économique. Ils attendent à juste titre un soutien sans faille de la part des élus en général, et notamment des élus municipaux. Or, plusieurs remontées du terrain font état de leur profonde inquiétude et de leur insatisfaction. Celles-ci sont notamment liées aux difficultés de stationnement que rencontre leur clientèle surtout en raison de deux motifs: À savoir, le développement insuffisamment concerté des espaces dédiés aux vélos ou trottinettes et l'élargissement des terrasses qui entraînent, de leur point de vue, une baisse de l'achalandage. Suite à la crise sanitaire, nous entendons surtout souligner le risque de cessation d'activité susceptible d'impacter nombre de commerçants.

Est-ce que votre direction du commerce à la Ville de Lyon peut confirmer ce risque inquiétant. C'est tout de même lourd de conséquences, me semble-t-il - avec de surcroît la mise en oeuvre des modalités de déconfinement. En effet, vous savez qu'elle va entraîner des actions concrètes de soutien. Quelles seront les actions que vous-mêmes allez mener en la matière pour aider les commerces de notre arrondissement ? Je vous rappelle que le doublement des terrasses qui est envisagé va accentuer forcément l'emprise sur le domaine public et donc, affecter par voie de conséquence un partage équitable de ce domaine public. Il est important de le souligner. Et surtout, autre question : que comptez-vous faire pour les autres commerces considérés comme non essentiels qui ne bénéficient pas d'une extension de terrasse ou n'ont même pas de terrasse ? Il n'y a pas que des restaurants et des cafés, il y a tous les autres commerces.

Alors, en conclusion, nous pensons que votre obsession à sauver la planète est sans nul doute une belle ambition. Mais pour notre part, au-delà des envolées lyriques, nous vous demandons plus simplement et plus prosaïquement de préserver l'attractivité économique de la ville de Lyon et de tout faire pour sauver ses commerces.

Nous voterons cette délibération qui va malgré tout dans le bon sens afin de mieux éclairer la ville de Lyon lors de ses illuminations. La lumière est toujours meilleure par rapport à l'obscurité. Je vous remercie de votre attention, Madame la Maire. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur RICARD. Monsieur PLANCHON, auriez-vous des éléments de réponses à apporter à Monsieur RICARD ? »

N. PLANCHON : « Oui, quelques éléments liminaires de réponses. D'abord, de notre point de vue collégial, on n'a pas le point de vue de la préfecture, donc de notre point de vue, tous les commerces sont essentiels, et entendez que l'on n'est pas dans une priorisation d'une aide singulière à destination des CHR (Café – Hôtels – Restaurants) aux dépens du reste du tissu économique de proximité. L'extension actuelle des terrasses de manière exceptionnelle de +50 % est de nature à conforter un secteur qui a été singulièrement affecté par la crise. Ce qui ne veut pas dire que le reste des autres secteurs des commerces classifiés comme non essentiels n'ont pas été impactés aussi. Ça veut dire qu'en termes d'action sur-le-champ de l'arrondissement, évidemment, les leviers d'action sont assez modestes, mais pour autant, notre capacité d'accompagnement des commerces en difficulté à l'éligibilité aux différents dispositifs à la fois régionaux en particulier et étatiques, notre rôle d'accompagnement et d'orientation pour être éligible peut se jouer là et continue de se jouer là. Vous évoquez les inquiétudes liées à l'apaisement de la ville en matière de voirie qui se traduit effectivement par une ré-emprise de l'espace public au profit des mobilités douces et de la régulation sociale, ce qui provoque des inquiétudes, que l'on entend absolument, en termes de capacité de chalandise. Ça veut dire, et je vous plussoie, Monsieur RICARD, qu'il faut insister et accompagner l'ensemble de ces transformations qui vont dans le sens de l'histoire au niveau local en concertant et en travaillant avec les unités commerciales qui sont concernées. Et entendez que je m'y emploie. J'ai un exemple très précis en tête à périphérie immédiate de la mairie du 3^e avec le garage Armanet, Point S, pour ceux qui connaissent, que je rencontre demain soir avec cette inquiétude particulière en tête. Donc, entendez que cette question-là est évidemment au cœur de mes préoccupations sur le champ de ma délégation. L'assertion de risque de 75 % de cessation d'activité, je n'ai absolument pas l'écho d'une telle densité de risque de cessation d'activité. Que les différents dispositifs, notamment d'activité partielle, aient tenu en perfusion un certain nombre d'activités qui étaient en réalité probablement condamnées à la cessation d'activité, ça, c'est une part, mais je ne vois pas dans ce périmètre-là des commerces de proximité où il y a très peu de salariés de manière générale. Alors, qu'il y ait de la casse à l'issue de la

crise, c'est évident, il y aura de la casse économique comme il y aura de la casse sociale et l'on mettra tous les moyens nécessaires et à proportion de ce que l'on est en capacité de mettre en œuvre pour amortir ces effets-là. C'est dans ce sens-là que l'on a procédé à l'élargissement de l'empiètement des terrasses avec quand même une convention qui permet aussi de réguler l'espace public et faire en sorte que chacun ait sa place. Il est toujours difficile de prendre la mesure miracle dans une situation de crise assez exceptionnelle. Et enfin, sur tous ces sujets-là, je vous inviterai, Monsieur RICARD, comme j'inviterai l'ensemble des représentants des acteurs économiques à se saisir de chacun de ces dossiers au sein du CCEA que vous avez bien voulu créer à la faveur de votre vote unanime de tout à l'heure pour examiner point par point de ce que l'on est en mesure de mettre en œuvre pour répondre à l'ensemble de ces difficultés.

Voilà. Alors, j'espère que ce n'est pas simplement de la réponse discursive et je pense que le souci de la préservation de la planète et de l'environnement peut se conjuguer à la préservation de l'attractivité économique et du commerce indépendant local. »

T. RICARD : « Enfin, ce que je voulais dire, Monsieur PLANCHON, c'est que nous ne sommes absolument pas contre le principe du développement des pistes cyclables ou de l'utilisation des trottoirs en tant que mobilité douce dans la ville de Lyon. La seule chose qui importe à nos yeux est que cette transition, à laquelle vous faites allusion, s'opère de la manière la plus harmonieuse en respectant tous les points de vue et donc une répartition équitable de l'espace public pour tous les Lyonnais. L'espace public, comme son nom l'indique, est public. Il n'a pas à être monopolisé par tel ou tel usager, quel que soit le mode de mobilité. C'est le premier point. Et puis, deuxième point qui a son importance, quand je faisais une référence à de possibles cessations d'activité, ça ne veut pas dire qu'il y aura 75 % de liquidations judiciaires. Entendons-nous bien. Il peut y avoir des cessations d'activité tout simplement volontaires, parce que le commerçant estimera qu'il n'est plus en mesure de faire face à ses obligations. Et comme vous le disiez justement, Monsieur PLANCHON, il y aura effectivement de la casse. Et cette casse, elle va forcément entraîner nos administrés à se retourner vers les pouvoirs publics et vers les élus, et parmi les élus, les élus municipaux. Ce sont les raisons pour lesquelles nous tenions tout simplement à attirer votre attention sur ce point. Je crois qu'il faut avoir une vision harmonieuse, globale, et qui respecte en démocratie un principe fondamental qui est celui du contradictoire. Je crois qu'il est important de dialoguer et d'être dans l'échange constructif en écoutant et en écoutant les arguments, en l'occurrence ceux de l'opposition que nous sommes. Nous ne sommes pas dans une opposition systématique puisque nous votons des délibérations. Il y a pour vous la nécessité d'intégrer l'ensemble des paramètres et d'avoir une vision globale des choses dans l'intérêt général et non pas limitée par une posture idéologique au point d'être sectaire.

N. PLANCHON : « Juste un petit mot. Je suis d'accord avec l'ensemble des points que vous soulevez à l'exception de l'emploi de l'épithète que vous venez d'utiliser évidemment. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup, Messieurs. Nous allons mettre le rapport 2304 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Tout le monde ayant voté, le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport suivant, le 2303 - Lancement de l'opération « Prémption de fonds de commerce et de droit au bail » et affectation d'une partie de l'AP 2017. Je laisse la parole à Monsieur Nicolas PLANCHON. »

Arrivée de G. DOUCET

**16. 2303 - Lancement de l'opération n° 60PREEMP « Prémption de fonds de commerce et de droit au bail » et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014
RAPPEUR : N. PLANCHON**

N. PLANCHON : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, et toujours les Lyonnaises et Lyonnais qui arrivent à survivre à nos échanges, en écho au

rapport 1943 approuvé en conseil d'arrondissement et en conseil municipal des 25 et 26 mars 2021 portant sur la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur Guillotière / Péri - en plus des deux périmètres précédents : Montebello dans le 3^e et les Pentes du 1^{er} - le présent rapport vise à outiller l'intention publique qui la subordonnait. Nous avons approuvé en effet l'usage du droit de préemption en son sein lors de la cession des fonds artisanaux de commerces ou de baux commerciaux. Sur le 3^e, pour mémoire, il s'agit des 1 à 38, Gambetta ; 1 à 33, Paul-Bert ; Villeroy, côté pair ; rue Moncey, Marignan, impair ; Place Ballanche ; 7 à 12, Mortier ; Auguste Lacroix, côté pair ; Turenne ; 14, 16, 17 rue de l'Épée ; et le Cours de la liberté jusqu'à hauteur de la rue de Turenne en plus de la réintégration de la rue Montebello.

Pour rendre possible et tangible cette intention, il s'agit de disposer de moyens dans un cadre où les collectivités, comme vous le savez, sont autant soumises en matière budgétaire aux effets de la crise qu'elles ont d'obligations accrues en matière de soutien. Ce qui faisait l'objet de nos précédents échanges avec Monsieur RICARD. Ces moyens dédiés s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'équipement approuvé en conseil municipal, toujours les 25 et 26 mars 2021 au sein duquel figure le projet Droit de préemption, fonds de commerce et aide à la rénovation de locaux commerciaux. Ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle des aménagements, développement économique et rayonnement international 2015-2020 qui se traduit aujourd'hui en enveloppe financière pluriannuelle. J'y reviens. Une enveloppe destinée donc à acquérir des fonds de commerce, financer les éventuels travaux de remise en état et les frais notariaux dont le montant global estimé à 500 000 euros sur le mandat doit permettre de répondre aux opportunités de préemption dont le nombre et la nature sont variables selon les années, et dans tous les cas, soumises à l'adoption d'un cahier des charges techniques adopté en conseil municipal. Cette enveloppe se déclinera sur les années à venir comme suit :

- En 2021 : 50 000 euros ;
- En 2022 : 100 000 euros ;
- En 2023 : IDEM ;
- En 2024 : IDEM ;
- En 2025 : Toujours 100 000 euros ;
- Et enfin, 2026 : 50 000 euros.

Pour autant, tout ne se limite pas à cette seule programmation. La Ville s'attèle en effet à la constitution d'outils financiers ad hoc via la SACVL et la SEMPAT en particulier qui permettront de renforcer cette maîtrise publique du foncier commercial. Un sujet que nous aborderons d'ailleurs très probablement en conseil consultatif économique d'arrondissement dont vous avez permis la création tout à l'heure. Un mot sur l'objectif enfin. Un périmètre et des moyens dans un cadre contraint, sinon congru, mais pour quoi faire ? Je redis ici que notre action, les outils qui s'y adossent consistent *in fine* à permettre le rééquilibrage de l'offre commerciale et artisanale pour répondre aux besoins des habitants, à garantir également la pérennité et le développement, et avant cela la survie du commerce indépendant, à participer à travers un tissu diversifié, revivifié à la qualité de ville et une animation locale régulée, tout en préservant l'identité socioculturelle du secteur. Cela ne signifie pas gentrifier, cela ne signifie pas de procéder au grand remplacement des commerces populaires par des boutiques de luxe, mais rééquilibrer, diversifier et ne pas inscrire durablement le quartier dans la spécialisation croissante et involontaire en téléphonie mobile ou en restauration rapide qui compte déjà 17 établissements dédiés sur le secteur. Autant dire que les velléités d'installation de KFC de l'autre côté de la frontière d'arrondissement ne répondent pas exactement à notre ambition ni au besoin identifié du secteur.

Pour conclure, de la même manière que vous avez approuvé le périmètre de sauvegarde, je vous demande, en approuvant les fonds pour le rendre possible et tangible, en votant favorablement à ce rapport, de passer de l'intention à l'action. En vous remerciant de votre attention que je sais singulièrement aiguisée sur le sujet. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Y a-t-il des remarques ? Madame DE MONTILLE. »

B. DE MONTILLE : « Madame le Maire, chers collègues, en effet, je souhaiterais poser quelques questions. Nous avons déjà interrogé les élus de la majorité durant les commissions ou durant le précédent conseil d'arrondissement et conseil municipal et nous restons toujours un peu sur notre faim. Au-delà des belles intentions, nous aimerions comprendre encore plus concrètement ce que vous souhaitez faire. Pour nous, il y a une intention qui est bonne, vous avez agrandi le périmètre de façon importante, en revanche, les moyens qui sont alloués nous semblent peu ambitieux. Quand vous parlez de 50 000 euros en 2021, ça nous semble un peu timide pour pouvoir acquérir des baux commerciaux. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus, s'il vous plaît ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Monsieur PLANCHON, je vous laisse répondre. »

N. PLANCHON : « Je le signalais à la faveur d'une parenthèse rapidement esquissée à propos du poids de l'enveloppe financière allouée à la transformation. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Monsieur PLANCHON, nous avons eu une coupure. Votre connexion a dû mal fonctionner, il y a un petit bout de votre réponse que l'on n'a pas entendue. »

N. PLANCHON : « Est-ce que l'on m'entend ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui. Là, c'est bien. »

N. PLANCHON : « Bien. Donc, pour répondre à Madame DE MONTILLE, ce que je disais, c'est qu'en soulignant le périmètre un petit peu congru de l'enveloppe financière allouée à la mise en œuvre de ce périmètre de sauvegarde, il n'échappera à personne que l'on aurait souhaité, et ça serait un souhait général, de disposer de davantage de moyens. Sauf que, évidemment, on est dans une situation budgétaire contrainte, qui se traduit aussi en diminution de recettes et qu'il faut que l'on ait aussi évidemment une attention particulière sur la gestion budgétaire des fonds publics. Donc, oui, il y a une intention qui aujourd'hui est « périmétrée » avec une enveloppe qui est limitée, qui n'est pas neutre, un demi-million d'euros ne relève pas non plus de l'anecdote même si la volonté est plus vaste pour répondre à l'ambition générale. C'est pour ça, et c'est ce que je soulignais, qu'en parallèle, on travaille en particulier avec les bailleurs à la mise en œuvre d'une espèce d'outil d'une foncière commerciale. Ce qui serait l'idéal, serait de conjuguer l'action de préemption simple avec ce qu'est en capacité de faire la Métropole sur ce champ-là sans que la Métropole nous ait signifié l'usage du droit de préemption urbain renforcé qui permettrait l'acquisition des murs. Mais là encore, c'est moins une question de volonté politique que de pragmatisme budgétaire qui doit aussi tenir compte des impacts financiers des politiques publiques et ne peut calculer l'intensité de ses moyens sur une augmentation *ad libitum* de la TH et de la TFPB. Ce n'est pas du tout dans notre intention publique, donc pour le moment, on va agir à moyens contraints et puis aussi à l'aune des expériences et du réel du précédent périmètre de sauvegarde. Je songe singulièrement aux Pentes de la Croix-Rousse, enfin du 1^{er}, où il y a une sous-éligibilité de l'enveloppe qui était à disposition en fonction des porteurs de projet. Donc, notre travail va être aussi de flécher, de travailler justement aux porteurs de projets et à l'offre possible par rapport à la volonté de re diversification du tissu commercial.

Voilà, donc je ne vous dirais pas que je me réjouis absolument de l'incroyable manne dont on dispose, on a un périmètre contraint et on agira déjà avec pour en tirer le bilan et l'expérimentation. Voilà. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Nous vous avons ponctuellement perdu dans votre intervention, mais je pense que Madame DE MONTILLE a eu sa réponse. Non ? Madame DE MONTILLE, allez-y. »

B. DE MONTILLE : « Oui, j'aimerais bien que vous répondiez à la question du rééquilibrage de l'offre commerciale. C'est vous-même qui l'avez dit, vous voulez diversifier, vous ne voulez pas gentrifier, très bien. Vous êtes opposé à l'extension du nombre de commerces qui sont sur les sujets de téléphonie ou de restauration rapide, mais du coup, quels sont les types de commerces que vous souhaitez promouvoir dans ce quartier, s'il vous plaît ? »

N. PLANCHON : « OK. Alors, si c'est le code APE des futures enseignes déjà localisées, je ne les ai pas. On va se baser à la fois sur les études que vont produire, et la DECA, et singulièrement l'observatoire des rez-de-chaussée. Et l'on attend aussi la désignation du chef de projet sur l'ensemble du secteur Péri pour croiser les diagnostics. Et enfin, et ce n'est vraiment pas pour botter en touche, je vous invite

à siéger à nos côtés au conseil consultatif économique d'arrondissement où l'on pourra disposer de l'ensemble des éléments objectivés, de nature à étayer cette intention-là. Je suis incapable de vous dire aujourd'hui, ou alors je pourrais le dire, mais en mon nom propre et pas au nom de la majorité ni d'arrondissement, ni municipale, quels types d'enseignes seraient « fléchables » entre guillemets sur le secteur. Là, je suis désolé, je ne peux que tourner autour de la phrase plutôt que de vous répondre très précisément. Ça ne veut pas dire que nous ne disposerons pas d'éléments beaucoup plus factuels et que l'on pourra y travailler de concert. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame DE MONTILLE et ensuite, nous passerons au vote. »

B. DE MONTILLE : « Juste, c'est très bien de désigner des chefs de projet et de créer des ateliers de consultation, mais sachez que nos concitoyens attendent des actes. Vraiment. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous en avons pleinement conscience. Je vous remercie, Madame de MONTILLE. Je mets donc le rapport 2303 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Je ne vois pas l'affichage des votes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2271 - Lancement de l'opération relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance. Je laisse la parole à Madame Monique GUERIN. »

17. 2271 - Lancement de l'opération n° 60SEENF relative aux subventions d'investissement à allouer aux associations gestionnaires de structures petite enfance pour du mobilier et des travaux - PPI petite enfance et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00002

RAPPORTEURE : M. GUERIN

M. GUERIN : « Bonsoir, Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous. Le rapport suivant concerne le lancement d'une enveloppe estimée à 600 000 euros sur la période 2021-2026, soit 100 000 euros chaque année sur les 6 ans pour les achats de mobilier ou les travaux que réaliseront les associations gestionnaires d'équipement de petite enfance. C'est-à-dire les EAJE, les RAM, les LAEP. Je vais peut-être développer, parce que ce n'est peut-être pas évident pour tout le monde. Donc, les EAJE, les Établissements d'Accueil pour les Jeunes Enfants. Les RAM, les Réseaux d'Accueil d'Assistants Maternelles. Et les LAEP, les Lieux d'Accueil pour les Enfants et les Parents.

Ces associations gestionnaires d'équipement sont partenaires essentiels de l'accueil des petits Lyonnais. La petite enfance est une période charnière de l'existence et la nouvelle municipalité l'investit pleinement. Le modèle lyonnais de la petite enfance repose sur un partenariat dynamique et étroit avec les associations gestionnaires.

La nouvelle municipalité va notamment contribuer à la création de plusieurs nouveaux équipements municipaux de petite enfance sur la ville et sur notre arrondissement pour développer l'offre d'accueil des tout-petits et permettre un plus grand choix aux parents.

La Ville de Lyon va également aider les associations gestionnaires à financer des travaux qui devront permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des agents. Le tout en réduisant l'impact des fortes chaleurs et en prévenant les effets de celle-ci, notamment sur les tout-petits, un public vulnérable, et en favorisant la transition écologique, l'économie circulaire et les relations des enfants avec la nature. Ou encore en réduisant l'exposition des enfants et des adultes aux perturbateurs endocriniens.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour doter les structures associatives partenaires des moyens de s'inscrire dans la réponse apportée par la Ville et le nouvel exécutif aux enjeux démographiques et climatiques, et pour le renforcement de l'épanouissement de nos tout-petits en chemin pour devenir des citoyens épanouis et responsables. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame GUERIN. Y a-t-il des remarques ? Monsieur BLANC, c'était pour le rapport précédent ? »

E. BLANC : « Non, non. Simplement pour dire que j'ai un problème avec le vote. Donc, je vote pour, du début jusqu'à la fin, comme ça, ça évitera toutes difficultés. Je vote tous les rapports positivement. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Très bien, je demanderai à Madame VAISSAUD de vous rappeler, vous téléphoner. »

E. BLANC : « Voilà. Merci beaucoup. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup. Je mets donc le rapport 2271 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2268 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions. Je laisse la parole à Madame GUERIN. »

18. 2268 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance – Approbation des conventions

RAPPORTEURE : M. GUERIN

M. GUERIN : « Je poursuis donc avec ce rapport qui va permettre l'approbation des conventions liant la Ville de Lyon et nos structures associatives, partenaires de confiance qui gèrent certains équipements petite enfance, notamment sur notre 3^e arrondissement. Les documents arrivant à échéance, il s'agit de les renouveler au vu de l'accueil de qualité des enfants exercé par nos associations partenaires. Pour notre arrondissement, vous verrez en page 2 du rapport, trois associations gestionnaires qui ont la gestion de quatre crèches. À savoir :

- La Croix-Rouge pour ce qui est la Ronde des Colibris et Oursons et Compagnie ;
- Les Montchatons pour ce qui est de Montchat Bada ;
- Et la Friponnerie pour la crèche Au Diapason.

Je vous invite donc, chers collègues à voter en faveur de ce rapport pour poursuivre le partenariat de qualité avec ces trois associations gestionnaires de notre arrondissement en renouvelant les conventions qui les lient avec la Ville de Lyon. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame GUERIN. Y a-t-il des remarques ? Non, je mets donc le rapport 2268 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Je ne vois pas le décompte des votes, est-ce qu'il pourrait être affiché, s'il vous plaît ? Merci. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2267 - Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale - Attribution d'une subvention et approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF. Je laisse la parole à Madame Monique GUERIN. »

19. 2267 - Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Attribution d'une subvention de 27 820 € - Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF

RAPPORTEURE : M. GUERIN

M. GUERIN : « Ce nouveau rapport concerne le projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale, donc les AVIPS, qui sera initié pour une grande première pour la Ville, sur notre 3^e

arrondissement, dans les crèches Rochaix 1 et Rochaix 2. Entre parenthèses, je vous signale que ces crèches vont être rebaptisées, parce qu'on trouve qu'il vaut mieux trouver des noms plutôt qu'un numéro à des crèches. Ceci se fera en concertation avec les personnes qui y travaillent et avec les parents. Afin d'intervenir au profit des publics en insertion sociale et professionnelle et de lutter contre les inégalités femmes/hommes concernant l'accès à l'emploi, l'idée est de réserver des places dans chacune de ces deux structures qui comptent 74 berceaux au total pour des familles inscrites dans un dispositif d'insertion professionnelle avec Pôle Emploi 8^e, public directement employable dans un premier temps. Puis, à partir de septembre 2021, le projet montera en charge et proposera 14 places sur les deux crèches, en lien avec des partenaires associatifs experts (l'Union féminine civique et sociale, l'UFCS, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles, le CIDFF), soit des publics distants de l'emploi et en parcours d'insertion socioprofessionnel. Ceci avant d'aboutir à 20 places au total fin 2022 dans un espace conjuguant la formation pour adulte, lieu d'accueil pour les enfants et accompagnement à la parentalité pour les familles bénéficiant de ce dispositif.

Ce projet s'appuiera sur l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale, l'ALLIES qui en assurera la coordination via le recrutement prochainement d'un coordinateur dédié qui sera un équivalent temps plein de 0,8. Donc, ce coordinateur dédié sera présent sur le site Rochaix. La Ville de Lyon assurera le suivi global du projet avec sa direction de l'enfance et par une subvention annuelle qui s'élève à 27 820 euros pour 2021.

Partenaire historique et privilégié, la CAF accompagnera également financièrement le projet. Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport et œuvrer ainsi au profit de la réduction des inégalités sociales et la réduction des inégalités entre femmes et hommes sur l'accès à l'emploi. Un parent épanoui inséré socialement et professionnel jouera d'autant plus un rôle éducatif épanouissant dans cette période de la vie ô combien importante de nos bambins. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame GUERIN. Y a-t-il des remarques ? Non, je vous remercie, donc je mets le rapport 2267 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2257 - Lancement de l'opération « Numérisation des actes d'État Civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1. Je laisse la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. »

20. 2257 - Lancement de l'opération 60005009 « Numérisation des actes d'État Civil 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 00008

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, les mairies d'arrondissement sont garantes de la conservation des registres d'état civil. Or, ces registres, comme vous le savez, sont très fortement manipulés avec l'apposition de mentions et photocopies. Ils se dégradent donc fortement. Afin d'en assurer leur conservation et permettre une délivrance et une gestion plus rapide et de se mettre en conformité avec la mise en place du dispositif COMEDEC (Communication Électronique des Données de l'État Civil), la Ville de Lyon souhaite procéder à la numérisation d'environ 1 400 000 actes détenus dans ses registres.

Pour poursuivre ces opérations de numérisation déjà commencées depuis 2016, le coût financier est estimé à 300 000 euros qui seront répartis sur les années 2021, 22 et 23.

Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ce rapport pour permettre cette numérisation. Madame la Maire. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ? Non, nous passons donc au vote du rapport 2257. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Est-ce que je pourrais avoir le décompte des votes affiché ? Merci. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2193 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Je laisse la parole à Philomène RÉCAMIER. »

21. 2193 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je vous remercie, Madame la Maire. Chers collègues, comme vous le savez maintenant, nous avons voté ce type de convention lors du conseil du 09 mars dernier, en dehors de la période hivernale des plantes, la direction des espaces verts met gratuitement la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à disposition d'associations et d'artistes en partenariat avec la délégation culture. Ceci afin de soutenir la création et la diffusion des arts plastiques.

Le présent rapport vous propose d'approuver six conventions de mise à disposition à des associations qui exposeront entre le 1^{er} juin et le 18 octobre prochain. Une de ces mises à disposition bénéficie à l'association Les Gens de l'Image, domiciliée dans le 3^e arrondissement, et qui organisera une exposition de photographie du 29 juin au 12 juillet 2021 à l'Orangerie du parc. Des détails des autres expositions sont indiqués dans le projet de délibération que vous avez sous les yeux.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des remarques ? Je mets donc le rapport 2193 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2183 - Attribution de subventions à quatre associations pour un montant de 15 600 euros au titre du Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions. Je laisse la parole à Philomène RÉCAMIER. »

22. 2183 - Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15 600 € au titre du Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je vous remercie, Madame la Maire. En juillet 2020, notre assemblée votait un fonds d'urgence exceptionnel de 4 millions d'euros dédiés à la culture dont près de 3 millions ont été attribués en novembre dernier à 182 structures et 97 personnes physiques. Un reliquat d'un peu plus de 1 million d'euros avait été préservé pour 2021. Depuis, 50 000 euros ont été attribués au GIP Cafés Cultures, nous l'avons voté lors du conseil du 09 mars.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon propose de soutenir deux initiatives originales pour un montant total de 15 600 euros afin d'accompagner des acteurs culturels dans leurs efforts à maintenir projets et liens avec le public. Une de ces initiatives s'intitule : Carnet de Création. Il s'agit d'une chaîne YouTube dédiée à la création. Je vous invite à consulter les pages 2 et 3 du présent rapport pour découvrir cette proposition originale du théâtre des Célestins.

L'autre initiative intitulée À Ciel Ouvert, une exposition dans la ville nous intéresse tout particulièrement puisqu'elle est portée par l'association Studio Ganek, domiciliée Rue Jules Vernes dans notre arrondissement. À Ciel Ouvert est une exposition en plein air dans la ville, que vous avez peut-être pu observer, qui a débuté le 21 avril et s'est conclue le 05 mai dernier. Cette exposition a permis de mettre en lumière pendant 10 jours 20 artistes lyonnais sur 140 panneaux d'affichage de la

ville avec des œuvres inédites offertes au regard des passants. L'occasion de remettre l'art et la création au centre de notre quotidien.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette subvention exceptionnelle pour ces deux initiatives ainsi que les conventions-cadres et d'application correspondantes. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il des remarques ? Non, donc je mets le rapport 2183 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. »

M. GUERIN : « Je suis désolée, mais je suis déconnectée. Je vais essayer de me reconnecter. »

V. DUBOIS BERTRAND : « On vous recontactera pour le vote, Madame GUERIN. »

M. GUERIN : « D'accord. Je ne sais pas pourquoi. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Mettez-le dans le chat et puis de toute façon, Madame VAISSAUD vous appellera. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2156 - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations. Je laisse la parole à Philomène RÉCAMIER et je vous informe que je ne prendrai pas part au vote. Madame RÉCAMIER, c'est à vous. »

23. 2156 - Programmation financière 2021 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 364 600 euros

RAPPORTEURE : P. RÉCAMIER

P. RÉCAMIER : « Je vous remercie, Madame la Maire. Le développement culturel constitue l'un des principaux axes d'intervention dans la mise en œuvre de la politique de la ville de Lyon. La programmation financière 2021 du volet culture de la politique de la ville s'inscrit pleinement dans la reconnaissance et la protection des droits culturels définis dans la déclaration de Fribourg qui sont le fil conducteur de notre politique culturelle. L'objectif est d'accompagner des projets et des actions dans les territoires prioritaires de Lyon, de les inscrire dans la durée, de mobiliser de nouveaux acteurs et d'impliquer les habitants des quartiers concernés.

Les projets financés cette année répondent à deux enjeux majeurs : contribuer aux orientations du volet culture du contrat ville par la réalisation des projets culturels de territoires prioritaires et en veille active en prenant en compte des grands principes d'actions tels que la participation citoyenne, l'égalité et la lutte contre les discriminations, les diversités, le partage des informations et des connaissances. Prendre en compte les engagements et les actions au bénéfice de publics spécifiques, publics jeunes, personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, personnes en situation de handicap, migrants, seniors, en veillant bien à la participation des habitants à ce partenariat avec les acteurs locaux.

Pour ne citer que quelques-uns de ces projets accompagnés : les ateliers de création et de programmation cinématographique de l'association Traces auxquels est notamment associé le Centre Social Bonnefoi ; le projet d'accompagnement artistique avec des publics sourds et malentendants mené par la MJC Montchat avec une attention particulière pour les publics sourds accueillis dans le groupe scolaire Condorcet ; l'Orchestre national urbain de Cra.p, association qui travaille notamment avec le groupe scolaire Painlevé et dont le travail porte sur des musiques urbaines et électroniques ; et de nombreux projets sur le QPV Moncey / Voltaire / Guillotière que vous trouverez en pages 9 et 10.

Je ne déclinerais pas l'ensemble de la programmation ce soir, mais les projets sont riches et variés, et répondent à une véritable exigence artistique. Je vous invite vivement à consulter ce rapport attentivement pour en prendre toute la mesure.

Je vous propose donc de voter en faveur de ce rapport qui permettra d'allouer une subvention de fonctionnement de 364 600 euros aux diverses structures dont vous trouverez le détail dans le tableau récapitulatif pages 23 à 32, et d'approuver les conventions d'application. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame RÉCAMIER. J'ai eu l'information de deux... Voilà, Monsieur ROCHE, je vous laisse la parole, ensuite, Madame RÉCAMIER. »

T. ROCHE : « Merci. Bonsoir. Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais réagir ce soir à la délibération qui vient d'être présentée par Philomène RÉCAMIER, au nom de Lyon en commun et en vertu de ma délégation et la politique de la ville. En effet, jugée non-essentiel depuis plus de 1 an, elle est également la grande oubliée des politiques gouvernementales depuis trop longtemps. Pourtant, la culture, c'est célébrer le vivant, c'est partager ses émotions, ses rires, c'est percevoir le beau, même là où il n'est pas forcément. Il me semble que nous en avons bien besoin en ce moment. Une politique culturelle ambitieuse est une politique qui soutient l'accès à la culture pour toutes et tous et qui accompagne la création. C'est pourquoi nous soutenons cette délibération qui répond à la fois au besoin d'espace culturel dans les quartiers populaires, mais qui accompagne aussi les créateurs et les créatrices qui vont à la rencontre de celles et ceux qui feront la culture de demain. Cette programmation reflète l'ambition de « l'aller vers » en permettant aux publics éloigner des pratiques culturelles de découvrir les arts. Qu'il s'agisse du théâtre, de l'écriture, des arts plastiques ou encore des musiques actuelles. Nous ne parlons pas ici d'une culture qui ne serait que descendante, mais bien la volonté de faire émerger des talents et de reconnaître à sa juste valeur la culture qui n'est pas réservée à une élite, mais celle de toutes et tous.

Nous voterons évidemment pour cette délibération. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Madame RÉCAMIER. »

P. RÉCAMIER : « Nous, groupe écologiste du 3^e arrondissement de Lyon, nous réjouissons des actions menées par la Ville de Lyon en faveur du retour à la vie culturelle dans le cadre du plan « On sème ». La programmation de ces événements dans notre ville va permettre à de nombreux professionnels de la culture, si touchés par la crise sanitaire, de reprendre contact avec le public et de travailler à nouveau. L'art et la culture seront bientôt de retour dans les institutions lyonnaises et dans les arrondissements. Des interventions de street art portées par des artistes locaux ainsi que des concerts, spectacles, déambulations, seront organisés sur l'espace public. Nos aînés ne seront pas oubliés, des concerts de jazz auront lieu dans les EHPAD de la ville. Mais c'est aussi et surtout le symbole d'un retour à la vie pour nous tous. La vie culturel participe à l'émancipation et à l'épanouissement des populations. Elle est un facteur de dignité. Partager des émotions, vibrer, se réjouir ou s'étonner ensemble permet de faire avancer la population, de rendre vivant le terreau urbain. Nous saluons donc la volonté de notre maire, Grégory DOUCET, et de son adjointe, Nathalie PERRIN-GILBERT, pour favoriser le retour à la vie culturelle à Lyon. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je mets donc le rapport 2156 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire ne prend pas part au vote

Madame S. LÉGER ne prend pas part au vote

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2155 - Programmation financière au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés. Monsieur PETIOT devait être le rapporteur, il a un empêchement pour être avec nous ce soir, je vais donc prendre la présentation de sa délibération. »

24. **2155 - Programmation financière 2021 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 72 850 euros**
RAPPEUR : P. PETIOT V. DUBOIS BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport que je vous propose d'approuver ce soir permettra d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association Les Défricheurs Du Zénith qui permettra de poursuivre le développement et l'animation de son jardin partagé situé au sein du Parc Zénith dans le quartier de Montchat. En plus de répondre à un besoin de lien avec la nature et de jardinage en milieu urbain, les jardins partagés permettent de développer les liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Le présent rapport propose également de soutenir financièrement le Passe Jardins, association qui accompagne les associations gestionnaires de jardins partagés ; et La Bergerie Urbaine pour l'organisation de la Petite transhumance du grand Lyon. 3 jours et 2 nuits sur Lyon avec un troupeau de moutons dans des lieux patrimoniaux et culturels de la ville avec des animations pour sensibiliser aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville.

Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport.

Y a-t-il des remarques ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc ce rapport 2155 au vote pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2154 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées. Je laisse la parole à Madame Amandine BARIOZ PLANCHE. »

25. 2154 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 26 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2021

RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE

A. BARIOZ PLANCHE : « Oui, bonsoir, chère Madame la Maire, chers collègues, et chères citoyennes et citoyens qui potentiellement nous regardent à travers la fenêtre YouTubeuse, merci par avance pour votre attention. La Ville de Lyon poursuit comme vous le savez ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé de ses habitantes et de ses habitants. Elle s'appuie également fortement sur son réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé ainsi que l'accès au droit et à la santé pour toutes et tous et donc au soin pour les publics en difficulté, en situation de précarité.

Le vote du présent rapport permettra notamment d'attribuer une subvention à Médecins du Monde, association que vous connaissez certainement toutes et tous pour ses actions en faveur de l'accès au soin et au droit des personnes vivant à la rue, vivant dans des squats, des bidonvilles. Et ceci à hauteur de 6 000 euros. Par ailleurs, l'association Les Blouses Roses serait également soutenue à hauteur de 3 000 euros pour des animations auprès des patients hospitalisés. Cette belle et nécessaire association propose des activités ludiques, créatives, artistiques, et une subvention est donc également programmée à hauteur de 1 000 euros, ainsi que pour l'association Musigones qui est située rue Saint-Antoine et qui, elle, propose des interventions musicales au chevet des enfants hospitalisés dans les services pédiatriques des hospices civils de Lyon.

Ces deux associations œuvrent pour le bien-être des patientes et patients en leur permettant de se distraire et de rompre ainsi l'isolement qui est malheureusement fortement présent pour certains et certaines d'entre eux.

Je vous remercie, très chers collègues, de bien vouloir approuver ces demandes de subventions ainsi que les conventions-cadres et d'application qui y correspondent. Merci beaucoup. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame BARIOZ PLANCHE. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets donc le rapport 2154 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. »

M. GUERRIN : « Désolée, je marque dans le chat, parce que je suis encore déconnectée. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2153 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures et adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé du Rhône et de la Métropole de Lyon. Je laisse de nouveau la parole à Amandine BARIOZ PLANCHE. »

26. 2153 - Programmation financière 2021 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant de 204 650 euros - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon

RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE

A. BARIOZ PLANCHE : « Oui, merci, Madame la Maire. Donc, notre municipalité a fait de la santé une des priorités de ce mandat et je m'en réjouis fortement puisque c'était une de mes volontés ainsi que de la Gauche Unie. Elle soutient une politique de solidarité envers les plus vulnérables qui s'inscrit dans les objectifs généraux du contrat local de santé et du volet santé du contrat de ville avec un enjeu : la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé que nous constatons sur le terrain à peu près tous les jours. Notamment sur notre QPV.

L'accès au droit de santé et aux soins pour toutes et tous, la promotion de la santé, l'offre aux soins de proximité ainsi que le renforcement des démarches participatives sont les objectifs privilégiés dans lesquels s'inscrivent nos projets et notre volonté politique. La démarche des ateliers santé ville s'inscrit dans cette programmation financière. Un travail de proximité mené de manière partenariale par les coordinatrices de santé et coordinatrices des conseils locaux de santé mentale sur notre QPV et Moncey. Pour 2021, ont été retenues les actions se déclinant sur trois axes : le bien-être et la promotion de la santé, accès et continuité des soins, offre de soins de proximité. Vous trouverez le détail des subventions proposées dans les pages 3 à 6 du présent rapport. Sans être exhaustive, j'attire votre attention sur la demande de soutien à l'ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon, qui est donc l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé, qui intervient en médiation santé sur le quartier Moncey et qui est très impliquée dans les ateliers santé ville.

En outre, le vote de ce rapport permettra à la Ville de Lyon d'adhérer à cette association, ce qui permettra de renforcer les compétences des différentes actrices, acteurs, de la santé et du social. Notamment par des formations, un accompagnement méthodologique et des outils innovants. Il s'agit pour notre collectivité d'une cotisation, pour information, annuelle de 150 euros.

Autre soutien à noter, chers collègues, Madame la Maire, concernant l'objectif Offre soins de proximité, une subvention est également proposée au réseau RESAMUT, le réseau de la santé mutualiste, pour soutenir la Maison des Adolescents du Rhône qui est un lieu d'accueil et d'accompagnement des jeunes et de leur famille, qui est situé au cœur du quartier Moncey et qui œuvre au quotidien pour aider nos adolescents ainsi que leur famille.

Je vous remercie donc, très chers collègues, de bien vouloir adopter ce rapport et je vous remercie pour votre écoute. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame BARIOZ PLANCHE. Y a-t-il des remarques ? Non, merci. Nous passons donc au vote du rapport 2153. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2162 - Restructuration et extension du groupe scolaire Léon Jouhaux - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Roux Cabrero entreprise générale de bâtiment. Je laisse la parole à Marie-Lou FALL-GUERIN. »

27. 2162 - Restructuration et extension du groupe scolaire Léon Jouhaux - 34 rue Léon Jouhaux Lyon 3^e - Opération n° 03005531 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Roux Cabrero entreprise générale de bâtiment

RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN

M-L. FALL-GUERIN : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir, chers collègues. Avant de présenter ce rapport, je voudrais vous informer de l'ouverture le 26 avril de la nouvelle école maternelle du groupe scolaire Léon Jouhaux que j'ai visitée hier. C'est un grand projet qui a été initié par la mandature précédente. C'est désormais une belle école spacieuse avec notamment de grandes et belles salles de sport et un restaurant scolaire, d'après ce que l'on m'a dit le plus grand de Lyon, qui est bien éclairé et bien équipé. Les agents qui y travaillent sont évidemment très contents. Nous avons réorienté l'aménagement des deux cours afin qu'elles soient en partie végétalisées, même si cela s'est fait dans l'urgence. Le tronçon de la rue des Rancy qui est devant l'école a été piétonnisé. Aussi, nous profitons de cette séance pour inviter les précédents élus qui avaient initié ce projet à venir visiter l'école. Donc, Madame PANASSIER, Monsieur CORAZZOL et notre prédécesseur, Monsieur BENAYOUN. Nous reviendrons vers vous pour vous proposer une date.

Donc, Mesdames, Messieurs, ce rapport numéro 2162 concerne les modalités d'exécution du marché de démolition de gros œuvres qui étaient attribuées à la société Roux Cabrero qui intervenait dans le cadre de l'opération Restructuration et extension de ce groupe scolaire Léon Jouhaux. La situation épidémique et le confinement 2020 ont engendré une interruption du chantier pendant 40 jours, reportant la livraison de l'ouvrage à février 2021. En octobre 2020, la société Roux Cabrero transmettait à la Ville de Lyon un devis estimant le préjudice subi suite à l'interruption du chantier et aux différents reports de la livraison. Afin de préserver l'intérêt des deux parties et puis d'éviter de longues procédures contentieuses, la Ville de Lyon et la société Roux Cabrero se sont rapprochées pour un règlement amiable. Suite à l'instruction de cette réclamation, la Ville de Lyon propose à l'entreprise une indemnisation partielle de 18 076 euros hors taxe et la société Roux Cabrero renonce à être indemnisée à hauteur de 62 861,08 euros hors taxes. Les deux parties renoncent à tout recours ultérieur.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce rapport et d'approuver ainsi la convention de transaction qui permettra le versement de cette indemnité. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie, Madame FALL-GUERIN. Y a-t-il des remarques ? Aucune, très bien. Je mets donc le rapport 2162 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2152 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures. Je laisse la parole à Isabelle PRIN. »

28. 2152 - Programmation financière 2021 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 277 813 euros

RAPPORTEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'enjeu de cette programmation, concernant le volet extrascolaire cette fois, est de proposer aux enfants et adolescents de 3 à 16 ans une offre d'actions éducatives et d'animations complémentaires et cohérentes. Cette programmation 2021 s'inscrit non seulement dans le cadre des orientations du

projet éducatif du territoire, mais aussi du volet éducation de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 qui permet de développer des projets dans les quartiers prioritaires. Avec évidemment, cette année, la prise en compte du contexte sanitaire, mais également de renouvellement du PEDT. C'est donc une année transitoire.

Vous trouverez dans le présent rapport un tableau récapitulatif par arrondissement des différentes actions programmées. Les actions concernant le 3^e arrondissement sont en pages 3 et 4. Cette programmation permettra notamment de soutenir l'association ADOS, l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire, dans la mise en place d'ateliers sportifs, de démarches projets et stages adaptés à des 11-15 ans, pour un montant de 11 484 euros.

Autre soutien : à la Maison pour Tous des Rancy, pour les dispositifs tickets sport culture, une action partenariale visant à favoriser l'accès à une activité pour les 6-16 ans, pour un montant total de 9 000 euros.

Et 7 000 euros pour le dispositif La Passerelle 10-13 ans qui propose une offre de loisirs alternative pour cette tranche d'âge.

À noter également, vous le trouverez à la fin en page 18, le soutien pour un montant de 10 900 euros à l'association une Souris Verte pour l'action Pôle de ressource, d'appui et d'accompagnement des acteurs de l'accueil de loisirs péri et extrascolaire, qui permettra d'apporter un accompagnement aux accueils de loisirs pour mieux accueillir les enfants à besoins spécifiques et aller vers plus d'accessibilité.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame PRIN. Y a-t-il des remarques ? Aucune remarque, je mets donc le rapport 2152 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2151 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures. Je laisse la parole à Monsieur Hugo PATOURAUX. »

29. 2151 - Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros

RAPPORTEUR : H. PATOURAUX

H. PATOURAUX : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. L'emploi est une question centrale en ces périodes de crise pandémique et à Lyon, les privés d'emplois ont déjà vu leur nombre croître de 8 % alors même que cette augmentation était en partie tempérée jusque-là par l'ensemble des mesures d'aide aux entreprises et de recours au chômage partiel. La sortie de crise risque d'être dans la continuité de cette souffrance générale que ressentent les salariés aujourd'hui et de cette angoisse de l'avenir si l'État et la région n'engagent pas de politique forte pour préserver l'emploi. On ne peut que déplorer que pendant que les petites et moyennes entreprises peinent à tenir, les multinationales et nos fleurons d'industrie ont accumulé les subventions sans contrepartie ni engagement sur l'emploi. 100 % des entreprises du CAC40 ont profité des aides et la plupart ne se gênent pour verser des dividendes tout en mettant en place des plans sociaux.

Plus localement, la politique emploi de la Ville de Lyon se fonde sur une synergie entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, la MMIE, la Mission Locale de Lyon et l'association ALLIES. La programmation Emploi insertion qui vous est présentée aujourd'hui apporte un soutien direct aux acteurs de proximité dans leur mise en œuvre d'actions qui sont en cohérence et en complémentarité avec les services de la MMIE et de la Mission Locale de Lyon.

Les subventions de fonctionnement proposées s'élèvent à un montant global dans cette première délibération de 617 000 euros, dont 36 000 euros concernent directement notre arrondissement.

Il y a 13 000 euros qui iront à l'UFCS qui organise des formations sur l'insertion, un pôle d'accueil de proximité emploi formation et qui a également un Point Relai avec la MMIE.

Il y aura 15 000 euros pour LAHSO qui va organiser deux ateliers de chantier d'insertion. L'un dans la menuiserie et l'autre dans la couture. Et une action de redistribution sociale de mobilier d'urgence qui bénéficiera à 50 foyers.

Et enfin, 8 000 euros pour ERIS qui facilite l'intégration linguistique sociale et professionnelle des personnes nouvellement arrivées sur le territoire français. Donc, notamment via l'apprentissage de la langue.

Cet argent permettra de ne laisser personne au bord de la route et je vous invite donc à approuver ce rapport garant de l'action de terrain de ces acteurs associatifs. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PATOURAUX. Y a-t-il des remarques ? Non, je mets donc le rapport 2151 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Je ne vois pas les votes affichés. Merci. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2147 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations. Je laisse la parole à David CLERC. »

30. 2147 - Programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 200 000 euros

RAPPORTEUR : D. CLERC

D. CLERC : « Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le rapport dont il est question ici traite de la programmation financière 2021 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le CLSPD. Depuis 2008, le CLSPD constitue le cadre de la Ville de Lyon de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. On retrouve dans ce rapport aussi mentionnée la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en 2014, laquelle constitue le programme de travail du CLSPD, avec l'adoption de la nouvelle stratégie en cours d'élaboration.

Qui plus est, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance constitue également le volet sécurité prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de Ville approuvé en 2015. Ceci rappelé, il faut noter que l'enveloppe de cette programmation 2021 bénéficie d'une hausse par rapport à celle de 2020, votée sous l'ancienne mandature.

Concernant la programmation 2021 du CLSPD, elle s'articule autour des six thèmes prioritaires suivants :

- La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance ;
- La prévention de la récidive ;
- Les actions de prévention en milieux scolaires ;
- La médiation sociale et citoyenne ;
- L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes ;
- La justice de proximité et l'accès au droit.

Les projets que vous avez pu consulter dans le tableau du rapport des pages 2 à 9 ont été retenus pour leur pertinence à l'aune de ces priorités. Je citerais notamment parmi ceux-ci :

- Le soutien dans l'accès au droit chaque semaine que fera l'association Médiation Lyon (Amely) sur notre arrondissement à travers deux permanences ;
- L'aide aux victimes faite par l'association Le Mas au tribunal de justice à travers quatre permanences par semaine ;
- La prévention des violences sexistes et conjugales auprès de la jeunesse et la prévention des conflits adolescents à travers des actions pédagogiques, ou du théâtre, réalisées par Filactions

et par Le Lien Théâtre au sein du collège Raoul Dufy, voisin de la mairie du 3^e, et auprès du grand public dans notre quartier prioritaire de la politique de la ville Moncey/Voltaire.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport pour attribuer les subventions de fonctionnement à ces associations et permettre leurs projets contribuant à prévenir la prévention et la violence, notamment chez la jeunesse. La prévention de la délinquance est un objectif majeur du mandat, ce qui explique l'augmentation de 40 % du budget de la prévention de la délinquance au sein de la direction Sécurité et Prévention de la Ville de Lyon. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur CLERC. Y a-t-il des remarques ? Madame DE MONTILLE. »

B. DE MONTILLE : « Madame la Maire, chers collègues, puisque vous parlez de prévention de la délinquance, j'aimerais revenir sur des faits très concrets qui ont été repérés dans le 3^e arrondissement. Vous savez que l'accès au City Park à côté du stade Foé pose des problèmes aux riverains qui ont remonté des problèmes de nuisances. Apparemment, il y a des délinquants qui escaladent les grilles et qui causent des nuisances sonores, notamment le soir. Nous avons eu aussi écho de beaucoup de rodéos aux quatre coins de l'arrondissement. Initialement, ça a commencé par Montchat, maintenant ça s'étend à l'Avenue Felix Faure. À l'approche du déconfinement, c'est vrai que nous sommes assez inquiets sur ce qui pourrait se passer... À l'image de ce qu'il s'est passé par exemple en Belgique avec des grosses manifestations, des gros rassemblements. Votre réponse aujourd'hui semble être celle des ateliers, vous avez monté un atelier justement sur le stade Foé. Pouvez-vous nous dire quels ont été les enseignements ? Vous parlez beaucoup de prévention, y a-t-il également des objectifs en termes de répression ? Nous avons eu écho des animateurs qui seraient mis en place. Vous appelez les riverains à appeler la police municipale et non pas la police nationale, je ne sais pas très bien pourquoi. Est-ce qu'il y a des histoires de faits statistiques derrière tout ça ?

Voilà, à l'approche du déconfinement, est-ce que vous pouvez nous dire comment la Ville de Lyon et particulièrement la mairie du 3^e ont décidé d'agir en faveur de la lutte contre la délinquance ? Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Je vais laisser Monsieur CLERC répondre. »

D. CLERC : « Madame DE MONTILLE, je vais essayer de vous répondre point par point. Sur le stade Foé et le City Park, effectivement, il y a des problèmes d'intrusion et de nuisance de voisinage. Il se trouve que nous étions justement sur place la semaine dernière avec Monsieur BALANDJIAN, l'adjoint aux sports et Monsieur LATAIX, l'adjoint référent du quartier de Montchat pour une rencontre avec les riverains pour prendre le pouls de ce qu'il se passe vraiment et imaginer des solutions. Entre autres : pouvoir fermer l'entrée du stade Foé de façon correcte, parce que cela génère beaucoup de bruits, et puis regarder s'il est possible d'avoir une entrée privilégiée sur le City Park sans passer par le stade Foé. Sur les rodéos, effectivement, ce n'est pas quelque chose qui est propre au 3^e arrondissement ni à la ville de Lyon, hélas. Je pense que Monsieur le Maire, Gregory DOUCET, a répondu dernièrement sur ce sujet des rodéos. Monsieur Mohamed CHIHI, adjoint à la sécurité aussi. Il n'est pas prévu d'intervenir sur ces rodéos immédiatement, mais la police nationale et la police municipale travaillent, et sachez qu'il y a déjà eu des interpellations, voire même des incarcérations de ces délinquants de la route. Il n'y a pas d'intervention immédiate lors de ces rodéos pour ne pas engendrer de suraccidents. Concernant les autres problèmes de délinquance sur l'arrondissement, sachez que nous travaillons régulièrement avec la police nationale et la police municipale à travers des points tranquillité (ex-points police) en arrondissement.

Alors, je n'ai pas compris votre question sur le fait d'appeler la police municipale plutôt que la police nationale. Peut-être que vous faisiez référence au stade Juninho où effectivement, j'ai rencontré les riverains de ce stade qui subissent des nuisances sonores et nocturnes et effectivement, je leur ai communiqué le numéro du PC radio de la police municipale pour demander des interventions. Mais ça n'empêche pas d'appeler la police nationale non plus. Sachez que la police municipale intervient jusqu'à 02 h 00 du matin à travers le groupe opérationnel mobile. Et quand le numéro de la police municipale n'est pas joignable, il bascule automatiquement sur le 17 de la police nationale.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. »

B. DE MONTILLE : « Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Monsieur RICARD ? »

A. BARIOZ PLANCHE : « Et Amandine aussi. »

T. RICARD : « Merci, Madame la Maire, de me donner la parole. Un peu dans la continuité de l'intervention de notre collègue, Béatrice DE MONTILLE, pour nous, l'opposition, on se pose quand même un certain nombre de questions. Vous êtes en charge des affaires de la ville de Lyon et de ses neuf arrondissements depuis maintenant 1 année. Nous aimerions savoir où en est le processus de réactualisation de la convention de coordination qui lie la Ville de Lyon avec les autorités de l'État notamment le préfet délégué à la sécurité. Cette convention est sensée assurer l'harmonisation de l'intervention de la police municipale par rapport à la police nationale. Je rappelle quand même qu'il y a la nécessité d'assurer un continuum de sécurité. On ne peut pas se décharger systématiquement lorsque l'on est maire de Lyon sur l'État et, de la même manière, l'État est bien obligé de compter sur l'investissement des municipalités en matière de tranquillité et de sécurité. On se pose des questions parce que cette convention de coordination n'est pas l'état réactualisée alors qu'elle devrait l'être. C'est, je le rappelle, prévu par la loi. De la même manière, se pose la question de l'actualisation des conventions de partenariats noués entre la Ville de Lyon et l'autorité judiciaire en l'occurrence les services du procureur de la République.

Cette actualisation suppose de repenser le rôle des maisons de justice et du droit en terme d'accueil du justiciable pour faire du conseil diversifié, de faire notamment de la médiation pénale ou familiale, indépendamment du rôle du délégué du procureur, et d'inclure dorénavant le maire en matière de rappel à la loi ou de transaction. Tout ça pour répondre plus rapidement aux incivilités et aux infractions pénales constatées par la police municipale. Pour l'heure, nous n'avons aucune réponse concernant l'actualisation de ces deux conventions dont je viens de faire état. Et puis, il y a une chose quand même qui interpelle fortement, laquelle devrait faire l'objet d'un débat plus en profondeur dans le cadre du conseil municipal. À savoir que là, nous allons voter une délibération qui concerne le conseil local de sécurité. Nous voterons bien sûr cette délibération, mais il y a quand même un élément de contexte financier très inquiétant. Très inquiétant et révélateur de votre position sur la sécurité. Vous avez, et nous avons voté malgré tout avec vous, il n'y a pas longtemps le PPI. Le PPI prévoit une programmation financière d'investissement à hauteur de 1 milliard 200 millions. Ce n'est pas rien comme levier d'action pendant la mandature. Or, sauf erreur de ma part, j'ai retenu que s'agissant du domaine de la sécurité, n'étaient programmés que 10 millions d'euros ? Autrement dit, par rapport aux problèmes sécuritaires majeurs que rencontrent notre pays, et en particulier notre ville, avec 10 millions d'euros au regard des possibilités financières qu'offrait le PPI, on passe largement à côté de multiples possibilités d'action et de lutte contre l'insécurité.

Il y a vraiment de quoi être très inquiet de cette carence qui engage largement la responsabilité politique de votre majorité.

Je tenais à vous dire cela par rapport à l'ensemble des problématiques de sécurité qu'il n'est plus possible d'évacuer d'un revers de main. Il n'est plus possible de rester dans le déni par idéologie. Vous ne pouvez plus vous retrancher systématiquement derrière des évaluations, des concertations ou auditions pseudo-citoyennes. Nos concitoyens veulent désormais des actes. Mais il faut pour cela voir le réel et agir en conséquence avec tous les moyens à votre disposition. Or, je suis désolé de vous le dire, nous ne voyons pas jusqu'à présent une réelle action et une réponse adaptée à la hauteur des enjeux sécuritaires. Voilà quelques observations que je voulais apporter à l'appui de l'intervention de ma collègue Béatrice DE MONTILLE. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur RICARD. Oui, Madame BARIOZ PLANCHE, je vous ai vue, je vous laisse la parole dans un instant. Je voulais vous remercier, Monsieur RICARD, mais comme vous l'avez indiqué, votre question trouvera certainement sa réponse plus facilement au cœur du conseil municipal du 27 mai étant donné que vous l'avez signifié, nous ne sommes que sur le 3^e arrondissement et votre question est au niveau de la ville. Monsieur CLERC va compléter et ensuite, je vous laisserai la parole, Madame BARIOZ PLANCHE. »

D. CLERC : « Monsieur RICARD, concernant effectivement l'articulation entre la ville, la police nationale, donc l'État et le parquet, comme je l'ai stipulé dans mon intervention, il s'agit de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en 2014, qui constitue le programme de travail du CLSPD et qui est actuellement en cours d'élaboration, de révision. Concernant votre

remarque sur la PPI, effectivement, ça s'adresse plus au conseil municipal, néanmoins, je peux vous apporter l'éclairage suivant : la PPI parle d'investissement. Il n'y a pas uniquement de l'investissement, il y a aussi du fonctionnement et dans le budget de fonctionnement sur le volet sécuritaire, est prévu l'embauche de personnel de police municipale. Donc, effectivement, il s'agit de fonctionnement et pas d'investissement. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Madame BARIOZ PLANCHE, je vous laisse la parole. »

A. BARIOZ PLANCHE : « Oui, merci, Madame la Maire. Rapidement, une petite réaction de ma part à titre personnel. Je voulais remercier Monsieur CLERC pour sa présentation du conseil local de sécurité. Je me réjouis que la Ville de Lyon et que le 3^e arrondissement mettent l'accent sur la prévention et non sur tout le temps la répression. Si la répression est parfois nécessaire et j'en conviens sans problème et sans débat, la prévention est fortement d'autant plus nécessaire. Il me semble que cela ne doit pas être l'alpha et l'oméga, que la répression dans nos territoires.

Par ailleurs, je me réjouis fortement sur le budget qui a augmenté quant à la prévention à la délinquance et sur l'action qui se fait avec le collègue Raoul Dufy, car, en effet, c'est en impliquant nos concitoyens et les jeunes que l'on arrivera à avancer. Notamment en matière de sécurité, très chers collègues.

Et enfin, je me réjouis bien sûr, évidemment, aussi, pour l'aide aux victimes, dont les femmes, en matière de prévention sécurité. Donc, je répète : prévention, prévention, prévention. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous avons saisi le message. Merci, Madame BARIOZ PLANCHE. Je crois que Monsieur BALANDJIAN souhaite aussi intervenir. »

J. BALANDJIAN : « Oui, je vous remercie, Madame la Maire. Pour compléter la réponse de Monsieur CLERC au niveau des animateurs sportifs. Je me suis également inspiré de ce qui a été mis en place dans d'autres clubs dans d'autres arrondissements et effectivement, les animateurs sportifs apportent une réponse. Alors, ce n'est pas une réponse miracle, mais ça a contribué à créer du lien entre ces personnes qui viennent illicitement sur nos terrains, et ça a limité les nuisances.

Ensuite, on a également, pour répondre à Monsieur RICARD, on a un problème d'effectifs de police. C'est-à-dire que la police municipale ne peut pas intervenir comme la police nationale. Et ça, c'est au niveau de l'État. Monsieur RICARD, nous ne pouvons pas aujourd'hui avec les effectifs et le droit qui est accordé à la police municipale intervenir comme pourrait le faire la police nationale. Et c'est un problème qui dure déjà depuis de nombreuses années. Quand nous concertons les riverains du stade Foé et de Juninho, on me dit que ça dure déjà depuis presque une dizaine d'années et ça va crescendo. Donc, les nuisances ont augmenté au fil des ans. Voilà, donc nous sommes soucieux justement du bien-être des Lyonnais et des Lyonnaises, nous occupons le terrain et nous essayons de trouver les solutions les plus adaptées à ces situations. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non, très bien, je mets donc le rapport 2147 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2146 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Je laisse la parole à Nouria MAHMOUDI. »

31. 2146 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 32 237 euros

RAPPORTEURE : N. MAHMOUDI

N. MAHMOUDI : « Merci, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, chers Lyonnais, Monsieur CLERC vient de l'évoquer, le conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance constitue l'organe de pilotage de la stratégie territoriale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il s'intéresse par conséquent au volet sécurité et prévention de la convention territoriale du contrat de ville qui fait du développement de chantier en direction des jeunes les plus vulnérables une de ses priorités.

Ce rapport soumet à votre approbation la programmation annuelle de ces chantiers proposés par les structures conventionnées de notre territoire. Pour notre arrondissement plus particulièrement, il s'agit d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour soutenir l'action Boost T Vacances portée par la MJC Montchat qui permettra aux futurs participants de s'investir dans un projet au service de l'intérêt collectif et de bénéficier en retour d'un accès à une offre de loisirs. L'accès au loisir, je vous le rappelle, est un droit, et à ce titre, la convention internationale des droits de l'enfant lui consacre son 31^e article. Un droit au service de besoins fondamentaux tels que la socialisation, la construction de l'identité, l'ouverture au monde. Un dispositif par conséquent qu'il est vital de soutenir, de développer, de valoriser et dont on ne saurait se passer pour lutter contre les inégalités et la primo-délinquance.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous propose de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame MAHMOUDI. Y a-t-il des remarques ? Pas de demande d'intervention, je mets donc le rapport 2146 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au rapport 2145 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021. Je laisse de nouveau la parole à Madame Nouria MAHMOUDI. »

32. 2145 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2021 pour un montant total de 40 800 euros

RAPPORTEURE : N. MAHMOUDI

N. MAHMOUDI : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, chers Lyonnais, ce rapport nous permet d'explorer à présent un tout autre levier d'action de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il agit en complémentarité du dispositif dont nous venons d'approuver la programmation. Le dispositif Ville Vie Vacances permet d'apporter une participation financière aux associations organisant des activités socio-éducatives pendant les vacances scolaires. Ce dispositif s'adresse prioritairement à un public âgé de 11 à 16 ans qui peuvent être en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptible d'entrer dans des comportements incivils.

L'objectif éducatif visé : les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager l'initiative et l'engagement. En ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 3 000 euros à la Maison pour Tous des Rancy pour des projets dont vous trouverez le détail en page 2 de ce rapport. Mais aussi, l'octroi de deux subventions de 500 et de 250 euros à destination de l'association ADOS pour l'organisation de deux séjours de vacances. Vous trouverez également les détails en pages 7 et 8.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler ces quelques chiffres édités par l'Observatoire des inégalités. En effet, en 2014, un quart des enfants ne partent pas en vacances. C'est le cas pour 5 % des enfants de cadres supérieurs contre 34 % des enfants d'ouvriers. Et 50 % des enfants des familles les plus modestes. Les crises successives que nous traversons ne venant pas, je le crains, amender ces tristes constats. Par conséquent, j'attire à nouveau votre attention sur l'importance de ces dispositifs éducatifs et de la nécessité de les soutenir. J'appelle par ailleurs de mes

vœux à ce que nous puissions d'ailleurs nous engager davantage encore en leur ouvrant notamment la porte de nos équipements. Quel meilleur témoignage de notre soutien, de la confiance, que nous pouvons leur accorder.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport, merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame MAHMOUDI. Y a-t-il des remarques ? Non, je mets le rapport 2145 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2144 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations. Je laisse la parole à Thibaud ROCHE. »

33. 2144 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Programmation financière complémentaire 2021 au titre du Fonds Quartiers Solidaires - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 328 800 euros

RAPPORTEUR : T. ROCHE

T. ROCHE : « Merci. Madame la Maire, mes chers collègues, je vous présente ce soir une délibération relative, comme vous venez de le dire, aux volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité, de la programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville et l'attribution de subvention à diverses associations pour un montant total de 328 800 euros. Conformément à la convention territoriale de Lyon et au contrat de ville prolongé jusqu'en 2022 qui fixe les objectifs de réduction des inégalités et la géographie prioritaire, la Ville s'engage à soutenir les structures œuvrant sur les quartiers concernés en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Mais, elle vise également des objectifs en matière de petite enfance, de sport et d'économie sociale et solidaire. La programmation 2021 ne peut toutefois ne pas se résumer à une simple continuité en matière d'accompagnement. Vous le savez, les crises, peu importe l'objectif qui les qualifie, ont pour point commun de s'abattre toujours plus fortement sur les plus précaires. La crise sanitaire en est un nouvel exemple. Le Covid-19 et le confinement ont fait émerger de nouveaux maux qui s'ajoutent aux fragilités déjà présentes et de nouveaux besoins pour les associations. Je parle ici évidemment de la perte du lien social et de la fracture numérique qui ont redéfini les contours de l'engagement associatif durant cette période dont on ne connaît pas encore la fin.

En effet, les associations des quartiers prioritaires doivent faire évoluer leurs actions dans ce contexte difficile, peu propice à l'engagement de nouveaux adhérents et nouvelles adhérentes. Ce mètre distancié, et parfois investir dans du matériel informatique, la Ville de Lyon s'engage à leur côté en facilitant les démarches pour les appels à projets, mais aussi en allouant des crédits pour soutenir les publics en difficulté.

Je vous propose ainsi d'adopter ce soir les dispositions suivantes. Tout d'abord les propositions de conventions types, les conventions mixtes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à les signer. Ainsi, il s'agit ici de fixer un cadre conventionnel aux partenaires avec les structures des quartiers prioritaires. Et aussi d'adopter la programmation financière du volet lien social et GSUP pour un montant de 328 800 euros pour le 3^e arrondissement, sur le quartier Moncey. Il s'agit de subventions pour garantir l'accès au droit à hauteur de 18 500 euros pour l'Olivier des Sages qui, entre autres, lutte contre l'isolement des personnes âgées. Et 11 000 euros pour l'UFCS, l'Union féminine civique et sociale qui vient notamment en aide aux personnes ne maîtrisant pas bien la langue française. À l'échelle de la Ville, mais avec une action sur Moncey, nous retrouverons également une subvention de 10 000 euros pour l'UFCS ; 30 000 euros pour la caisse des écoles, pour financer leur projet de réussite

éducative dans les quartiers politiques de la ville ; et 29 500 euros pour Anciela qui vient en aide aux conseils citoyens des QPV dans leurs projets, leurs fonctionnements et leurs initiatives.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à voter pour ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur ROCHE. Y a-t-il des remarques ? Non, je mets donc le rapport aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2130 - Attribution d'un soutien exceptionnel à l'association Lyon Glace Patinage - Approbation d'une convention d'application financière. Je laisse la parole à Jacques BALANDJIAN ».

34. 2130 - Attribution d'un soutien exceptionnel à l'association Lyon Glace Patinage - Lyon 3^e - Approbation d'une convention d'application financière
RAPPORTEUR : J. BALANDJIAN

J. BALANDJIAN : « Je vous remercie, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, le sport amateur subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Les associations sportives ont dû faire face aux mesures de restriction des activités, puis aux fermetures avant de prendre en compte de nouveaux protocoles sanitaires afin de maintenir une pratique réduite. Dirigeants, entraîneurs, bénévoles, tous se sont adaptés et se sont pliés à ces contraintes afin de maintenir le lien passionné qui les unit à leurs adhérents et à leur sport. Et aussi pour garantir la viabilité de leur club.

Baisse des licenciés estimée à 30 % au niveau national et chute des ressources financières (stages, buvettes, sponsors) conduisent les associations sportives à s'inquiéter pour la saison prochaine et à puiser dans leur trésorerie d'autant que la situation sanitaire ne présente pas encore d'amélioration suffisante pour une reprise totale de l'activité sportive. Dans ce contexte, la direction des sports et le contrôle de gestion externe de la Ville de Lyon ont engagé un travail d'analyse des conséquences financières de la crise sur les budgets des associations sportives lyonnaises et identifié celles dont les trésoreries sont les plus exposées. À l'aube de ce travail, en mars dernier, la Ville de Lyon a décidé d'allouer six aides exceptionnelles à des associations sportives très fortement impactées par la crise sanitaire du Covid-19 et faisant face à des lourdes difficultés de trésorerie qui mettent en jeu leur pérennité.

Aujourd'hui, c'est une association de notre arrondissement, dont la situation a été diagnostiquée très critique par ces services. Il s'agit de Lyon Glace Patinage dont le siège social est situé 52 rue Baraban. Elle propose des cours de patinage loisirs, patinage sur glace, danse sur glace et de patinage synchronisé. Elle compte 520 adhérents en loisirs comme en compétition. Cet arbitrage se fonde sur l'arrêt quasi complet des activités à l'exception du haut niveau et du stage Baraban, la baisse des adhérents et le remboursement des adhérents, le retour du chômage partiel. L'association Lyon Glace Patinage a perçu une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour la saison 2020-2021.

Je vous invite, chers collègues à voter en faveur de ce rapport afin qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros soit allouée à l'association Lyon Glace Patinage. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur BALANDJIAN. Y a-t-il des remarques ? Non, je mets le rapport 2130 aux voix. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Rapport 2110 - Lancement de l'opération « Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026 » à Lyon 6^e, 3^e et 7^e. Je laisse la parole à Madame Margot SANCHEZ. »

35. 2110 - Lancement de l'opération n° 60026003 « Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026 » à Lyon 6^e, 3^e et 7^e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

RAPPORTEURE : M. SANCHEZ

M. SANCHEZ : « Je vous remercie, Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je me permettrais de faire un rappel puisque c'est l'avant-dernier rapport et nous allons parler d'éclairage, donc nous allons enfin voir la lumière au bout du tunnel de ce conseil qui est assez long aujourd'hui. Donc, en parlant de lumière, en mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de sa gestion financière dont celle intitulée « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 ». L'éclairage des bas ports du Rhône a été réalisé lors du projet d'aménagement des berges du Rhône il y a maintenant 15 ans. Eh oui, 15 ans, déjà. Il est en grande partie assuré par un éclairage en lumière bleutée sur le mur en péri qui sert à réfléchir la lumière. Tout au long de ce parcours, des projecteurs assurent la mise en valeur de 12 noms de femmes européennes. Je ne les énumérerai pas aujourd'hui, mais je vous invite à aller faire un tour sur les bords du Rhône si vous souhaitez les découvrir.

Aujourd'hui, cette installation est vieillissante, le filtre coloré qui produit la lumière bleutée se dégrade et la projection des noms des personnalités féminines est beaucoup moins lisible. C'est pourquoi il est proposé de remplacer le matériel existant par des LED qui permettront de réduire sensiblement la consommation électrique. Les travaux s'étendent du nord au sud, du pont de Lattre-de-Tassigny dans le 6^e arrondissement jusqu'à l'avenue Leclerc au niveau du quartier Général-Frère dans le 7^e, et consiste à remplacer 245 projecteurs pour un montant total de 500 000 euros TTC.

Je vous propose d'approuver ce rapport qui acte le lancement de l'opération, l'inscription de crédits au budget de la Ville selon l'échéancier détaillé à la fin du rapport et la possibilité pour le maire de Lyon de solliciter toutes participations financières potentielles ou subventions pour sa mise en œuvre. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Madame SANCHEZ. Y a-t-il des remarques ? Aucune remarque, je mets donc le rapport 2110 au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous passons au dernier point de l'ordre du jour qui consiste en la question de la mairie du 3^e au prochain conseil municipal. »

36. Question n°1 : Espace public genré

RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vais vous lire la question qui est relative à l'espace des femmes dans l'espace public.

Monsieur le Maire, la fabrique de la ville a été jusqu'à présent une construction sociale imprégnée de valeurs patriarcales où les femmes sont souvent rendues invisibles. Cela est par exemple très facile à constater, simplement en observant les noms donnés aux rues. Seuls 10 % des espaces publics lyonnais portent le nom d'une femme. 10 %. Et parfois, on ne le sait même pas. Qui à Lyon sait que la rue Mazenod ou la rue Servient, pour ne parler que du 3^e arrondissement, se réfèrent à une femme, et en l'occurrence à la même avec son nom de naissance et son nom de femme mariée. La ville est donc inégalitaire et androcentrée. Cet état de fait entraîne à l'évidence des stratégies d'évitement de certains lieux, de dissimulation de soi par un choix de vêtements dits « adéquats », et je mets des guillemets, par les femmes de notre ville. Notre ambition est de redonner aux femmes un droit à la ville. Un droit qui soit participatif et qui soit inclusif. Nous souhaitons rétablir la liberté de circulation des femmes dans tous les lieux et à tout moment. Elles ne doivent plus craindre de marcher à pied la nuit en ville. Certaines villes ont déjà traduit par des aménagements publics cette volonté politique : Montréal, Vienne ou Barcelone pour ne citer qu'elles. Nous souhaitons corriger les inégalités d'accès à l'espace public et effectuer ce travail avec les femmes en les concertant dans le cadre de la démocratie locale

sur la démasculinisation de l'espace public en vue de réaliser un espace mixte. Si du travail est déjà engagé, notamment dans les quartiers politiques de la ville, cette problématique de l'égalité femmes/hommes traverse toute la ville et pas seulement ses territoires. J'aimerais donc savoir, Monsieur le Maire, quelles sont les ambitions et surtout les moyens d'action envisagés par la Ville de Lyon afin de préparer et améliorer la pratique mixte des usages des espaces publics et notamment des cours d'école, de l'accès aux toilettes, aux parcs ou aux stades. Je vous remercie.

Je vais donc mettre la question aux voix... Ah oui, pardon, je vous prie de m'excuser, y a-t-il des remarques ? Madame PANASSIER. »

C. PANASSIER : « On ne pose qu'une seule question ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui. Ça a été changé maintenant. Pour le conseil du 27, ça va être le 2^e, le 3^e et le 4^e qui vont poser. C'est une question par arrondissement à chaque conseil municipal, comme ça, ça revient plus... plus rapidement. »

C. PANASSIER : « D'accord. Parce que sinon, moi, j'aurais bien posé une question sur l'axe Moncey. Sur la progression du projet, mais... une prochaine fois. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Alors, sur la progression de l'axe Moncey, nous pourrions vous donner des informations, parce que c'est en cours, et il y a une réunion d'information qui va être mise en place avec les différents groupes. Vous avez sans doute dû recevoir la demande d'un représentant de groupe et du coup, nous pourrions aborder ce sujet notamment lors de cette réunion. Nous vous en reparlerons. Merci. »

C. PANASSIER : « Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets donc la question au vote. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Le vote est ouvert pour 30 secondes. Le vote est clos. La question est adoptée. Merci. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention d'un Élu Lyon, la force du rassemblement (T. RICARD)

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous avons épuisé notre ordre du jour. »

II. Questions diverses

V. DUBOIS BERTRAND : « J'ai eu connaissance d'une question orale portée par Monsieur PATOURAUX. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Madame TANDONNET. Très bien. Je laisse la parole à Monsieur PATOURAUX pour présentation d'une question orale qui ne donnera pas lieu au débat et ensuite, je laisserai la parole à Madame TANDONNET. »

H. PATOURAUX : « Merci, Madame la Maire. Oui, du coup, je voulais revenir sur la situation des soignants, en particulier à Édouard Herriot. Ça fait plus de 1 an que le Covid-19 rend la vie de nos personnels soignants impossible et ça fait plus de 30 ans que les soignants nous disent manquer de matériel, de moyens et de personnel. 30 ans que nos gouvernements détruisent l'hôpital public avec des réformes allant toutes dans le même sens, menées par Roselyne BACHELOT, Jean CASTEX, Xavier BERTRAND, Marisol TOURAINE, et aujourd'hui Olivier VÉRAN. Elles disent toutes la même chose qui n'est bien sûr jamais totalement avouée, c'est de détruire la santé publique pour en faciliter à terme une privatisation lucrative pour certaines.

Face à cela, les réanimations de France sont entrées en grève aujourd'hui. Une initiative qui vient des services de réanimation de l'hôpital Édouard Herriot. Et ce n'est pas pour rien que cette initiative soit venue de Lyon. Les HCL ont consciencieusement appliqué ces mesures gouvernementales depuis des années. Et comme dans de nombreux domaines, le sabotage d'un service public nous a amenés dans une situation de crise catastrophique. Au-delà du soin, la position rampante des services hôteliers, des services techniques et plus récemment du bionettoyage qui a été opéré au cours de ces 10 dernières années porte atteinte à la notion même de service public accessible à tous et garant de soins de qualité. Nous ne sommes plus capables de soigner notre population et nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour revenir sur ces choix. Alors que nous manquons de soignants et que celles et ceux en

poste se mettent en arrêt ou veulent démissionner, les directions suivant les consignes de l'ARS refusent de titulariser ses salariés qui sont pourtant présentés comme des héros de la nation. Les indemnités et les salaires demeurent excessivement bas et les primes sont plus souvent promises que versées. Les volontaires du privé lors de cette année pandémique sont venus renforcer les effectifs et n'ont parfois encore même pas été payés. Ils sont donc beaucoup moins nombreux à répondre aux derniers appels à la mobilisation. Quant aux étudiants et étudiantes mobilisés en temps complet pendant leur formation, pour aller dans des services où ils étaient exposés au Covid, ils ont reçu environ 200 euros net de salaire mensuel. La Ville a dû se mobiliser pour fournir à ces étudiants de quoi manger. L'exemple le plus flagrant, encore, de l'absurdité de ces politiques mises en place reste la situation de l'hôpital de Desgenettes qui dispose de 520 soignants quasiment inoccupés pendant que les autres à Édouard Herriot n'en peuvent plus et ne tiennent que par l'urgence du besoin. Je tiens à rappeler tout de même que ces soignants ont dû organiser par la voix de leur syndicat une conférence de presse pour demander à être mobilisés. Ce qui n'est toujours pas le cas, l'hôpital n'est occupé qu'à un quart de ses capacités et de ses capacités réduites. Des lits peuvent rapidement être mobilisés et cela devrait avoir été fait depuis des mois et nous en aurons besoin à l'avenir pour compenser les reports d'opérations qui ont été très nombreux et qui sont aussi mortels actuellement que le Covid. Nous avons besoin que cessent ces politiques d'ajustement et que soient ouverts à nouveau les services fermés. Nous avons besoin de nos soignants et nous avons besoin de lits. Nous avons donc besoin que les HCL changent d'orientation.

Je sais que Monsieur le Maire, président des HCL, n'a pas tout pouvoir sur eux, mais je voudrais lui demander de prendre parti fermement à nos côtés pour nous aider à faire cesser cette absurdité et ainsi soutenir les personnels aujourd'hui en grève. Merci pour votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci, Monsieur PATOURAUX. Madame TANDONNET. Avec votre micro, s'il vous plaît. »

G. TANDONNET : « Excusez-moi. Je disais donc que c'était juste une question d'ordre technique. J'ai été interpellée à la sortie de l'école tout à l'heure, de mes enfants, au sujet de l'élagage des arbres dans le 3^e. Notamment dans la rue où j'habite, rue de la Part-Dieu, mais aussi sur l'avenue de Saxe. Alors, est-ce que c'est du domaine de la mairie d'arrondissement ? Si c'est le cas, ça serait peut-être bien d'y procéder, parce que cela occasionne beaucoup de problèmes, vous savez, d'allergies, en ce moment, notamment avec les platanes qui ont des branches qui sont très étendues. Je voulais vous en informer. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. S'agissant des arbres d'alignement, c'est de la compétence de la Métropole, mais nous ne manquerons pas de faire remonter l'interrogation et de vous tenir informée des retours que nous aurons. »

G. TANDONNET : « Merci beaucoup. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous en prie. Avant de clôturer ce conseil d'arrondissement, je vous donne quelques informations. Le jardin Suzanne Buisson est désormais ouvert et il sera prochainement inauguré et nous ne manquerons pas de vous inviter et de vous tenir informés. Le jardin Suzanne Buisson est le jardin qui a été récemment créé et que l'on a appelé pendant longtemps le jardin Abbé Boisard, parce qu'il était le long de la rue Abbé Boisard. Entre cours Gambetta et la rue Abbé Boisard. L'inauguration aura lieu bientôt et l'on espère pouvoir le faire en présence de beaucoup de monde. Le 30 juin se tiendra la réunion publique de restitution des ateliers Mieux Vivre Ensemble, Place Du Pont.

Et le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 22 juin et il sera précédé d'un CICA. Voilà, je vous remercie d'être restés avec nous jusqu'au bout, merci à tous et bonne fin de soirée. Au revoir. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21 h 43.